

# Document d'objectifs Natura 2000

## « Massif de Rambouillet et zones humides proches »

Natura 2000 « FR 11 12011 »

### ANNEXES GENERALES

**ANNEXE G.1 :** ARRETE DE DESIGNATION DU SITE EN DATE DU 25 AVRIL 2006

**ANNEXE G.2 :** COMPOSITION DES 3 GROUPES DE TRAVAIL



# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 massif de Rambouillet et zones humides proches (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0650272A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1<sup>er</sup> alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 massif de Rambouillet et zones humides proches » (zone de protection spéciale FR 1112011) l'espace délimité sur les treize cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1<sup>o</sup> Dans le département des Yvelines : Auffargis, La Boissière-Ecole, Bourdonné, Les Bréviaires, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Clairefontaine-en-Yvelines, Condé-sur-Vesgre, Dampierre-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Gambaiseuil, Gazeran, Grosrouvre, Hermeray, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Mesnuls, Montigny-le-Bretonneux, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Senlisse, Sonchamp, Trappes, Vieille-Eglise-en-Yvelines, Voisins-le-Bretonneux, Elancourt ;

2<sup>o</sup> Dans le département de l'Essonne : Angervilliers.

**Art. 2.** – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 massif de Rambouillet et zones humides proches » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures des Yvelines, de l'Essonne, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

**Art. 3.** – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 avril 2006.

NELLY OLIN

## Annexe G2

## ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches"

### Groupes de travail

Groupe d'experts	Représentant		
ANY: Association des Naturalistes des Yvelines	Président	THAUVIN	Jean Pierre
Bonnelles Nature	Animateur ornithologue	Di Maggio	Michel
CERF : Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt	Président	DIEU	Edouard
CSRPN: Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature d'Ile-de-France	Président	ARNAL	Gérard
CORIF : Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France	Ornithologue	LETOURNEAU	Christian
FICEVY : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Essonne, Val-d'Oise, Yvelines	Technicien	WALCZAK	Stéphane
Gérard Grolleau	Ornithologue	GROLLEAU	Gérard
PNRHVC: Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse	Responsable mission Nature Environnement	PATEK	Grégory
ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Chef de brigade	MUSSIÈRE LECOMTE	Frédéric Muriel
SMAGER: Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles	Technicien	LEBRUN	Pascal
	Directeur	CLERC	Pascal
Réserve Naturelle de St Quentin-en-yvelines / Syndicat mixte base de loisirs de St Quentin	Chargé mission Natura 2000	GODON	Julien
NATURESSONNE		DELANOUE	Rémy
Ornithologue, membre du CSRPN		LALOI	David
DRIRE Ile-de-France: Direction Régionale Industrie Recherche & Environnement	Chargé mission	PATRIMONIO	Olivier

Groupe forêt	Représentant		
CERF : Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt	Président	DIEU	Edouard
SARRAF		LAFLÈCHE	Jean Luc
CORIF : Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France	Ornithologue	LETOURNEAU	Christian
ONF: Office National des Forêts	Responsable d'Unité territoriale	GENTILS	Milène
CODERANDO 78	Comission sentiers	GRANDCHAVIN	Maurice
Domaines Présidentiels	Gestionnaire	POIRE	Jean Marc
FICEVY : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Essonne, Val-d'Oise, Yvelines	Technicien	WALCZAK	Stéphane
ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		LECOMTE	Muriel
Comité Départemental du Tourisme Equestre	Président	LECOMTE	Jacques
Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse	Chargé de mission Environnement	HARDY	François
Conseil Général des Yvelines	Technicien	SIONNEAU	Yvan
Agence des Espaces Verts	Chargé de mission	BANCHI	Marco
Comité Départemental de Courses d'Orientation des Yvelines	Président	ROGIER	Yann
Comité Départemental de Courses d'Orientation des Yvelines	Chargé de relations	CRENN	Christian
Syndicat des Exploitants Forestiers	Président	BOURGINE	Bruno
FYPMA : Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Président	JEANNOT	Jack
Comité Départemental de Cyclotourisme	Vice-présidente	BRULLEBOIS	Claude
Commune de Poigny la forêt	Maire	FUKS	Marie
Commune de Gambaiseuil	Maire	CAZANEUYE	Claude
Propriétaire forestier à Limours		de ST LEGER	Diane
<i>DDT: Direction Départementale des territoires (Yvelines)</i>	<i>Responsable unité forêt, chasse, milieux naturels</i>	<i>PONET</i>	<i>Jacques</i>

Groupe étang	Représentant		
SMAGER: Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles	Technicien	CLERC	Pascal
	Directeur	LEBRUN	Pascal
FYPMA : Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Président	JEANNOT	Jack
CORIF : Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France		LETOURNEAU	Christian
SYMEN: Syndicat mixte de l'Etang des Noës <i>représenté par le PNR Haute Vallée de Chevreuse</i>	Président	TERRASON	Michel
Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse	Chargé de mission Environnement	PATEK	Grégory
CERF : Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt		GOUDIN	Patrice
FICEVY : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Essonne, Val-d'Oise, Yvelines	Technicien	WALCZAK	Stéphane
Comité scientifique du SMAGER	Président	GUITTET	Jean
Réserve Naturelle St Quentin-en-yvelines / Syndicat mixte base de loisirs de St Quentin	Chargé mission Natura 2000	GODON	Julien
SEBLEH: Sivom d'Exploitation Base de Loisirs des Etangs de Hollande	Président	GHILBAUDO	Jean-Pierre
CASQY: Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines		BOUAT	Valérie
<i>DDT: Direction Départementale des territoires (Yvelines)</i>	<i>Unité forêt, chasse, milieux naturels</i>	<i>DIEF</i>	<i>Grégoire</i>

# Document d'objectifs Natura 2000

## « Massif de Rambouillet et zones humides proches »

Natura 2000 « FR 11 12011 »

### ANNEXES aux TABLEAUX

TABLEAU 3 : ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL : ANNEXES T 3.1 A T3.4: ACTIVITES LIEES AUX MILIEUX FORESTIERS

TABLEAU 6 : ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL : ANNEXE T 6 : LISTE DES ESPECES ANNEXE 1 DIRECTIVE OISEAUX PRESENTES DANS LA ZPS

TABLEAU 7 : ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409 : ANNEXES T 7.1 A T7.13 : FICHES «ESPECES CIBLES»

TABLEAU 11 : MESURES DE GESTION : ANNEXES T 11F.1 à T11F4, T 11E.1 à T11E5, T 11T.1 à T11T3: FICHES ACTIONS PAR MILIEUX

ANNEXE T 11 CHARTE : CHARTE



## Annexe T3.1

## Activités humaines liées à la gestion forestière (tableau 3) : données par forêt

Forêt	Surface en aménagement	Aménagement	% surface des essences début aménagement	Types peuplements	Vides de peuplement	Objectifs principaux	surface/objectif	Objectifs associés	Unités Gestion Surface moyenne	Traitement	Age d'exploitabilité (essences objectifs)	Diamètres d'exploitabilité (mesure à 1,30m de haut)	Effort de régénération retenu dans l'aménagement		
Massif domanial de Rambouillet	14750 ha														
Forêt domaniale de Rambouillet Séries 1 à 4	13739 ha	2006-2025	Chênes: 68%	Futaie chêne 2700 ha	vides boisables hors RB (issus tempête 99) 770 ha	série 1 production & accueil avec sites d'intérêt écologique 280 ha	11085	cynégétique	très variables (<2 ha à 25 ha)	Futaie régulière	Chêne sessile 180 à 200 ans	65 cm à 80 cm	à régénérer: 1577 ha dont 418 ha "tempête" CF faible durée survie certains peuplements		
				TSF 6600 ha							Chêne pédonculé 120 ans	65 cm à 75 cm			
			Taillis 220 ha	Pins 100 ans	45 cm à 60 cm										
			Hêtre: 2%	Autres bois feuillus(RBD) 290 ha	vides non boisés prairies à gibier, chaos grès, landes 260 ha	série 2 Intérêt écologique particulier (dont RBD)	2150			hors RBD, futaie régulière par bouquets & parquets	série 2 hors RBD 950 ha, âge d'exploitabilité rallongé	cf ci-dessus	84,5 ha		
			Autres feuillus:5%	Boist mixte Feuil_Rx 440 ha		série 3: RBI	206			série 3 RBI néant	néant	sans objet	sans objet		
Résineux: 19%	Futaie résineuse 2400 ha		série 4 accueil du public & protection des paysages	298	série 4, futaie irrégulière par bouquets	néant	sans objet	sans objet							
Espace Rambouillet	251 ha	2007-2021	Chênes: 65%	Futaie pins 15 ha	zones boisables 4 ha	série unique d'accueil du public pour vision des animaux dans environnement forestier indigène	-	-	variables (1ha à 17 ha)	Futaie régulière	Chênes 300 ans	-	22 ha faible durée survie certains peuplements (boulaies: 9 ha)		
			Bouleau: 15%	TSF 195 ha						Futaie irrégulière (zone protégée de la faune)	Pins 150 ans				
			Résineux: 12%	Taillis 17 ha	non boisables 20 ha (prairies 7,5 ha)					Un Ilot Vieillessement	Fruitières 80 ans				
Domaine du Planet (données 1994)	113 ha	1994-2010 nouveau plan en prévision	Bouleau: 50%	Taillis 80 ha	prairies, cultures à gibier 19 ha	Exercice de la chasse au petit gibier et protection des milieux et paysages	-	-	0.5 à 6.5 ha	Conversion et transformation taillis en futaie régulière bouleau, frêne, aulne & AF	non calculé - sans objet	non calculé - sans objet	34,5 ha transformation taillis épuisé de bouleau)		
			frêne: 20%	TSF 2.5 ha											
			Chênes & AF: 10%	FR chêne 5.5 ha											
			Pin sylvestre: 5%	F. pins:5.5 ha											
Domaine National de Rambouillet (données 1993)	648 ha	1993-2012 nouveau plan en projet	Chênes: 30%	Futaie sur souche chêne 183 ha	Tirés 398 ha dont ptéridaies, molinaies, landes 176 ha	série 1 série cynégétique (tirés)	398 ha	-	sans objet	Entretien & rénovation tirés (haies)	sans objet	-	-		
			Autres feuillus:10 %	Futaie Irreg feuillue 7 ha		série 2 série production	185 ha			Futaie régulière	Chênes 180 ans Frêne 90 ans			Chênes :70 cm Frêne: 60 cm	47,84 ha
			Douglas:3%	Futaie Douglas 2 ha	Autres(Bâtiments, clos élevage, routes...) 58 ha	série 3 série accueil	11.35 ha			sans objet	sans objet			sans objet	
						série 4 (série hors cadre)	53.50 ha			sans objet	sans objet			sans objet	
Forêt domaniale d' Angervilliers	287 ha	2012-2031	Chênes: 57%	Futaie feuillue 33ha	landes 26 ha mare, sablière 1 ha	Production, Accueil et protection milieux & espèces	287 ha	-	3,5 ha	Futaie régulière	Chêne sessile 180 ans Chêne sessile IVB 350 ans	70-75 cm	16 ha		
			Châtaignier: 28%	TSF 167 ha							Châtaignier 80 ans	70 cm			
			Autres feuillus:8%	Taillis 3 ha											
			Résineux: 5%	Futaie résineuse 11 ha											
Forêt domaniale de Port Royal	679 ha	2003-2017 avenant en 2010	Chênes:59%	Futaie: 520 ha	Hors sylviculture 36 ha (prés, roselières...)	Série unique: accueil du public et protection des milieux et des paysages	-	-	Canton Trappes: 8 ha Mérantaise: 5 ha	Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets unités gestion 0,5 à 2 ha	Chêne sessile 240 ans Chêne pédonculé 200 ans	70 cm à 90 cm 60 cm à 70 cm	32 ha		
			Châtaignier: 14%	TSF: 123 ha							Châtaignier 140 ans	50 cm à 60 cm			
			Autres feuillus:26% Résineux: 1%												
Forêt régionale de Port Royal des Champs	142 ha	2011-2030	Chênes:59%	F. chêne 68%	11 ha prairies & emprises	Obj 1 Valorisation biodiversité	-	-	4 ha	Futaie par parquets	Chêne sessile 220 ans	75 cm à 80 cm	18,6 ha		
			Châtaignier: 15%	TSF Chêne/Chât 26%		Obj 2 Accueil du public				Frêne 60 ans	70 cm				
			Autres feuillus:14%	Taillus, recrues 5%		Obj 3: Production de Bois				Ilots Vieillessement 5 ha à prévoir					
Forêt départementale du Ronqueux	118 ha	2003-2017	Chênes: 54%	Futaie feuillue 30 ha	9 ha	Série unique : gestion patrimoniale pour l'accueil du public dont 15 ha site d'intérêt écologique particulier (ZNIEFF)	117	-	3 à 10 ha	Conversion en futaie régulière par parquet unités de gestion 0,5 à 2 ha	Chêne sessile 200 ans	-	7,7 ha		
			Châtaignier: 18%	TSF: 67 ha							Châtaignier 80 ans				
			Frêne: 3%	Taillis: 6 ha											
			Peupliers: 5%	Peupleraie 6 ha											
Forêt départementale des Gaules	41 ha	2007-2021	Chênes: 67%	Futaie feuillue 15 ha	Vides (Prairie, friche) 6 ha	Série unique: Maintien du paysage et conservation des espèces dont groupe écologique: 2.9 ha	41	-	0,5 à 6 ha	Futaie irrégulière et Taillis sous Futaie	Chêne sessile 220 ans	70 cm	à régénérer: 1.5 ha		
			Charme: 12%	TSF 15 ha							Chêne pédonculé 180 ans	75 cm			
			Frêne: 2%								Ilots Vieillessement (7% surface) 300 ans				
			Bouleaux: 3%												
			Autres feuillus:4%	Futaie résineuse 5 ha											
Douglas: 12%															

**Annexe T3.2**

**ZPS: Activités humaines liées à la gestion forestière (tableau 3)**

<b>Travaux forestiers</b>					
<i>Conduite des peuplements</i>	Nature, modalités	Opération manuelle /mécanique	Période habituelle d'intervention	Localisation dans la forêt	% surface de forêt annuellement travaillée en ZPS
Travaux préparatoires à plantation ou régénération	Nettoisement débroussaillage, localement, traitement chimique anti-fougère (arrêt en 2012) Labour, Assainissement	mécanique	septembre à mars	parcelles du groupe régénération	<b>&lt; 5% de la surface forestière</b>
Plantation	1 fois, regarnis possibles 1 fois	manuelle	novembre à mars	parcelles du groupe régénération	
Dégagements de régénération	tous les 3 ans pendant 15 ans	manuelle	juin à septembre	parcelles du groupe régénération	
Dépressages	1 à 2 passages sur 10 ans	manuelle	novembre à mars	parcelles jeunes peuplements	
Cloisonnements sylvicoles	Ouverture (coupes régénération) puis Entretien : tous les 3 ans pendant 15 ans	mécanique	avant passage en entretien d'été ou d'automne	parcelles du groupe régénération parcelles jeunes peuplements	
Cloisonnements d'exploitation	Ouverture au moment de la coupe	mécanique	avant le premier passage en coupe, exploitation avec la coupe	parcelles inscrites à l'état d'assiette	
<b>Travaux liés à l'infrastructure</b>					
Entretien routes & layons	Bas côtés, lisières, Routes en terrain naturel	mécanique	septembre à novembre	Ensemble des forêts , traitement tous les 3 ans	<b>Environ 1/4 à 1/3 de l'infrastructure parcourue par forêt et par an</b>
Réfection chaussée	Empierrement généralisé/ponctuel	mécanique	en période sèche	suivant besoins identifiés	
Assainissement	Curage collecteurs & fossés	mécanique	automne	suivant besoins identifiés	
<b>Autres</b>					
Equipements liés à l'accueil public (pouvant impacter oiseaux ZPS)	Fauchage accotements routes, voies cyclables, aires d'accueil	manuelle ou mécanique	printemps, septembre	suivant besoins identifiés	
<b>Coupes forestières</b>					
<i>Nature de l'intervention :</i>	modalités	opération manuelle /mécanique	Période habituelle d'intervention	Localisation dans la forêt	% surface annuel en exploitation
Abattage	à l'avancement	manuelle ou mécanique	Toutte l'année sauf : coupe de régénération période "hors feuille" ou clause particulière spécifiée	parcelles inscrites à l'état d'assiette dans un délai d'un an	<b>Environ 5 % de la surface de production les coupes de régénération représentant 10% de cette surface</b>
débardage	sur cloisonnements,	mécanique	Toute l'année		
traitement rémanents	dispersion en plein	manuelle ou mécanique			

**Annexe T3.3**

**Massif de Rambouillet et zones humides proches (tableau 3) chasse et pêche en forêt :**

Activité de chasse en forêt publique									
Forêt	Modes de chasse	Localisation (nb lots/surface totale)	Périodes de chasse	Fréquence en jours		Espèces chassées			autres
				par an	par semaine	cerf	chevreuil	sanglier	
FD Rambouillet 14749 ha	Chasse en battue	hors zones très fréquentées: <b>18 lots/ 8400 ha</b>	1 novembre- 28 février		1	X	X	X	lièvre, lapin, pigeon
	Chasse à courre (cerf)	partie ouest: <b>9500 ha</b>	26 septembre- 31 mars		2	X			
	Chasse en battue_ poussées dirigées	zones sensibles: <b>1 licence/ 3900ha</b>	1 novembre- 28 février	12	1	X	X	X	
	Chasses individuelles à l'approche & affut	FD Rambouillet: 4000 ha (ONC et licences dirigées)	début juin à fin août	10 à 15	—		X		
	Chasses individuelles à l'approche & affut	FD Rambouillet: 4000 ha (ONC et licences dirigées)	septembre à 1 novembre	6	—	X	X		
Domaine du Planet (113 ha)	Chasse en mini- battue petit gibier	Domaine du Planet	15 octobre- 31 janvier	10	—				faisan & canard élevés sur l'place
	Chasse devant soi			1 à 2	—	X		X	cerf: 1 à 2 poussées silencieuses par an pour régulation de population
Domaine National de Rambouillet 648 ha	Chasse en battue petit gibier	Parc des chasses (592 ha clos)	1 octobre - 30 janvier	6	—				faisan, perdreau, lièvre
	Chasse en battue & à l'approche grand gibier	Parc des chasses (592 ha clos)	1 juin - 28 février	7	—	X	X		et daim,cerf: cerf sika
FD Port Royal_ Trappes 679 ha	Chasse en battue	Bois de Trappes: <b>1 lot/ 450 ha</b>	1 novembre- 28 février	8	1		X	X	renard
	Chasse en battue_ poussées dirigées	Canton Mérintaise: <b>250 ha</b>	1 novembre- 28 février	1à 2	—				
	Affut	Ensemble Forêt: <b>670 ha</b>	juin	8	—		X		
FD Angervilliers 283 ha	Chasse en battue	<b>1 lot/ 290 ha</b>	1 novembre- 28 février	10	—	X	X	X	
FR Port Royal des champs 142 ha	Chasse en battue_ poussées dirigées	<b>1 lot/142 ha</b>	26 septembre- 31 mars	2	—		X	X	renard,lapin
F départ <sup>ale</sup> des Gaules 41 ha	Chasse en battue	<b>1 lot/ 39 ha</b>	26 septembre- 31 mars	5	1	X	X	X	
F départ <sup>ale</sup> du Ronqueux 118 ha	Chasse en battue	<b>1 lot/ 118 ha</b>	26 septembre- 31 mars	6	1	X	X	X	

Activité de pêche en forêt publique		
Seule la forêt domaniale de Rambouillet est concernée		
FD Rambouillet Etangs loués à la pêche	modalités de pêche	Périodes & fréquence de pêche (ref arrêté préfectoral eaux 2 <sup>ème</sup> cat)
Etang des vallées (1 ha)	Eau libre 2ème catégorie Pêche à la ligne à partir de la berge ré-empoissonnement soumis à accord préalable	Tous les jours Toute l'année sauf pour certaines espèces
Etang Rompu (1,5 ha)		
Etang du Gruyer (3,5 ha)		
Etang d'Or (6,8 ha)		
Etang le Grenouillère (2,3 ha)		
Mare aux saules (1 ha)		
Etang de Coupe Gorge(3,2 ha)		
Etang du Moulinet(3,2 ha)		
	abandon en 2010	

## Annexe T3.4

## Massif de Rambouillet et zones humides proches : Accueil du public en forêt ( tableau 3)

Forêt	Equipements d'accueil	Sites particuliers d'accueil			Manifestations			
		Sites	Type	Bilan annuel	Type	Bilan demandes 2010	période la plus sollicitée	nombre moyen participants/ jour
Forêt Domaniale d'Angervilliers	Un parking 10 places Sentiers pédestres: 4				Randonnée Cyclotourisme	2	juin	300
Forêt Domaniale de Port Royal	90 places sur 6 parkings (mais parkings urbains à proximité)  Sentiers pédestres : 10 kms  Pistes cavalières: 9,4 kms en site propre (réseau total: 17,3 kms)	<b>Maison de la Forêt d'Hamadryade</b>	Initiation à l'écologie forestière pour les scolaires	2 à 300 animations d'1/2 à 1 journée	Course d'orientation Rallye pédestre Course à pied Randonnée VTT Randonnée Cyclotourisme Sortie scolaire Manœuvres militaires Autres	6 3 1 5 1 14 4 2	toute l'année  printemps & automne  toute l'année avril à juin toute l'année	10 à 300 300 à 2000 500 95 à 800 500 25 à 200 20 à 30
Forêt Domaniale de Rambouillet	2000 places de stationnement  Routes forestières & autres: 80 kms  Réseau de voies cyclables 37 kms  70 kms de sentiers balisés  Piste de galop: 1,1 km  2 itinéraires randonnée équestre: 43 kms  3 sentiers pédagogiques thématiques	<b>Espace Rambouillet</b>	Approche & découverte de la faune sauvage (Conservatoire d'oiseaux rares et menacées)	110 000 visiteurs	Course d'orientation Rallye pédestre Course à pied Randonnée VTT Randonnée Cyclotourisme Rallye équestre Sortie scolaire, Classe nature Manœuvres militaires Manœuvres pompiers Course nocturne Sorties nature Tournage de film Accueil Scouts (10 bivouacs) Autres	9 20 10 14 16 20 20 4 5 8 15 80 20	toute l'année  printemps & automne  juin- juillet juin-août Mars à Septembre printemps & automne  toute l'année	300_800 300 à 2500 300 à 2500 300 à 1000 50_400
Forêt Régionale de Port Royal des Champs	2 parkings de 20 places chacun 1 aire d'accueil Route forestière empierrée:1,7 Km				Course d'orientation Course à pied Randonnée VTT	2 1 1	toute l'année printemps & automne	110 100
Forêt Départementale du Ronqueux	Quelques places de stationnement Routes forestières & chemins				Randonnée VTT Autres	1 1	printemps & automne	600
Forêt Départementale des Gaules				sans objet				



**Annexe T 6**

**ZPS: Massif de Rambouillet et zones humides proches : Espèces annexe 1 -hors espèces cibles- (CORIF)**

*Extraits synthèse des espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive européenne "Oiseaux" sur la ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches" de 1994 à 2008\_ CORIF*


*Quelques données supplémentaires \_ CERF 2010-2011*

Espèces	Vulnérabilité & Statuts biologiques			Statuts dans la ZPS	Données ZPS 1994-2008 (Synthèse CORIF)			
	Europe	France	Ile-de-France		Nb Données	Effectif max	Localisation ZPS	Localisation proche ZPS
Aigle botté	Rare	Nicheur rare hivernant non évalué	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	1	individus seuls	Petits Coins à St Léger FD Rambouillet: 2ème & 5ème division en 2010	
Aigrette garzette	En sécurité	Nicheur à surveiller, migrateur et hivernant non évalué	Migrateur rare et hivernant exceptionnel	Migrateur très rare	12+2 (Noe)	individus seuls	Etangs saint Hubert, Noës	RN St Quentin
Avocette élégante	En sécurité	Nicheur localisé hivernant à surveiller	Migrateur assez rare, hivernant très rare	Migrateur rare	19	28	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Bernache nonnette	En sécurité	Hivernant vulnérable	Hivernant exceptionnel	Occasionnel	22	30	Parc château RBT Etangs saint Hubert Etg d'Or, les Mesnuls	
Bihoreau gris	En déclin	Nicheur à surveiller hivernant non évalué	Nicheur, migrateur Hivernant très rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert	
Chevalier sylvain	En déclin	Migrateur commun, hivernant occasionnel	Migrateur peu commun	Migrateur occasionnel	20	7	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Cigogne blanche	En déclin	Nicheur, en expansion hivernant non évalué	Migrateur assez rare hivernant exceptionnel	Migrateur rare, hivernant occasionnel	33	18	Etangs saint Hubert, Magny les hameaux(Chevincourt) Gazeran (côte Racinay)	
Cigogne noire	Rare	Nicheur vulnérable, migratrice, hivernant occasionnel	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert, Port Royal des champs	
Circaète Jean-le-Blanc	Rare	Nicheur peu abondant, migrateur, hivernant occasionnel	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	2		Games Etangs saint Hubert	
Cormoran huppé	En sécurité	Nicheur , migrateur hivernant peu commun	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	2	individus seuls	Etangs saint Hubert	
Crabier chevelu	En déclin	Nicheur vulnérable	Exceptionnel	Occasionnel	1	1	Etangs saint Hubert	
Cygne de Bewick	En sécurité	hivernant non évalué	Migrateur et hivernant très rare	Occasionnel	1	8	Etang des Noes	
Echasse blanche	Sécurisé	Nicheur à surveiller, migrateur, hivernant rare	Nicheur exceptionnel et migrateur très rare	Occasionnel	1	3	Etangs saint Hubert	
Faucon émerillon	Sécurisé	Migrateur et hivernant rare	Migrateur rare, hivernant très rare	Migrateur, hivernant irrégulier	6	individus seuls	Ensemble secteur d'étude	
Faucon pèlerin	En sécurité	Nicheur rare hivernant non évalué	Nicheur très rare, migrateur et hivernant rare	Migrateur et hivernant rare	7	individus seuls	Gambaiseuil	
Fuligule nyroca	Vulnérable	hivernant non évalué, nicheur occasionnel	Migrateur hivernant très rare	Migrateur, hivernant occasionnel	16	9	Etangs saint Hubert	
Gorgebleue à miroir	En sécurité	Nicheur non évalué, hivernant rare	Nicheur exceptionnel et migrateur rare	Occasionnel	1	individus seuls	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Grande Aigrette	En sécurité	Nicheur, Hivernant vulnérable	Migrateur, hivernant assez rare	Migrateur, hivernant très rare	173	6	Etangs saint Hubert	RN St Quentin

**Annexe T 6**

Espèces	Vulnérabilité & Statuts biologiques			Statuts dans la ZPS	Données ZPS 1994-2008 (Synthèse CORIF)			
	Europe	France	Ile-de-France		Nb Données	Effectif max	Localisation ZPS	Localisation proche ZPS
Grèbe esclavon	En déclin	Hivernant, vulnérable	Migrateur et hivernant rare	Migrateur occasionnel	2		Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Grue cendrée	En sécurité	Nicheur très rare, hivernant à surveiller et migrateur commun	Migrateur assez commun	Migrateur rare, hivernant occasionnel	18	120	Ensemble secteur d'étude	
Guifette moustac	En déclin	Nicheur à surveiller, migrateur, hivernant non évalué	Migrateur rare	Migrateur rare	14	8	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Guifette noire	En déclin	Nicheur vulnérable, migratrice, hivernant occasionnel	Migrateur peu commun	Estivant rare et migrateur peu commun	58	16 à st Q	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Héron pourpré	En déclin	Nicheur en déclin, hivernant occasionnel	Migrateur rare	Migrateur rare	36	2	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Hibou des marais	En déclin	Nicheur et Hivernant vulnérable	Nicheur exceptionnel Migrateur et hivernant rare	Migrateur et hivernant rare	27	13	Sonchamp (Chattonville)	
Marouette ponctuée	Sécurisé	Nicheur en danger hivernant occasionnel	Migrateur automnal rare et printanier très rare	Migrateur occasionnel	5	individus seuls	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Milan noir	Vulnérable	Nicheur à surveiller	Nicheur très rare et migrateur rare	Nicheur occasionnel, migrateur rare	3	3	FDRambouillet, Etangs saint Hubert	Boucles de Moisson
Milan royal	En déclin	Nicheur à surveiller, hivernant non évalué	Migrateur rare	Migrateur et hivernant occasionnel	8	individus seuls	Ensemble secteur d'étude	
Mouette mélanocéphale	Sécurisé	Nicheur et hivernant rare	Nicheur rare, migrateur assez rare et hivernant très rare	Estivant et migrateur rare	57	5	Etangs saint Hubert	RN St Quentin (nicheur)
Oedienème criard	Vulnérable	Nicheur en déclin hivernant très rare	Nicheur et migrateur assez rare	Migrateur occasionnel	3	9	Etangs saint Hubert, Clairefontaine	
Phalarope à bec étroit	En sécurité	Migrateur rare hivernant occasionnel	Migrateur printanier exceptionnel et automnal très rare	Occasionnel	1		Etangs saint Hubert	
Pic cendré	En déclin	Nicheur et hivernant à surveiller	Nicheur sédentaire rare	Occasionnel	2	3	FD RBT(Auffargis), Epars (Gambaiseuil)	
Pie-grièche écorcheur	en déclin	nicheur en déclin	nicheur et migrateur rare	nicheur et migrateur rare		10		
Plongeon catmarin	En déclin	Hivernant, vulnérable	Migrateur et hivernant rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert	
Pluvier doré	En sécurité	Hivernant à surveiller	Nicheur et migrateur peu commun	Migrateur et hivernant commun	123	17000	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Pygargue à queue blanche	Rare	hivernant vulnérable	Migrateur et hivernant très rare	hivernant occasionnel	1	1	Grand Parc à RBT, Hermeray	
Spatule blanche	Rare	Nicheur et hivernant vulnérable	Migrateur rare	Migrateur rare	6 à 7	12 à 15	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Sterne caspienne	Rare	Migrateur rare	Migrateur très rare	Occasionnel	2	2	Etangs saint Hubert	
Sterne caugek	En déclin	Nicheur localisé hivernant non évalué	Migrateur très rare	Occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert	
Sterne naine	En déclin	Nicheur rare	Migrateur nicheur très rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert	RN St Quentin

Alouette lulu *Lullula arborea* Code Natura2000: A 246

Description	<p>Taille: 14,5 -16 cm</p> <p>Petite alouette trapue à huppe érectile</p> <p>Plumage brun fauve fortement rayé sur le dessus, blanc crème, rayé à la poitrine sur le dessous.</p> <p>Sourcils blancs se rejoignant à la nuque, joues rousses. Queue courte et carrée, ailes larges et arrondies, marquées d'une tache noire encadrée de blanc caractéristique au niveau du poignet</p>	
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>L'alouette lulu fréquente les terrains dégagés, secs et ensoleillés.</p> <p>L'alouette court beaucoup à terre explorant des espaces à végétation rase et clairsemée, comportant des plages nues. Elle est aussi présente sur les landes pauvres avec quelques bouquets de genêts, d'ajoncs, de bruyères, ou de genévriers dispersés.</p> <p>Si elle fuit la forêt continue, elle peut occuper les coupes rases durant les premières années</p> <p>Quelques arbres plus ou moins isolés, une haie vive, des bordures forestières lui sont aussi nécessaires comme perchoir et abri.</p> <p>Souvent perchée, l'alouette lulu se repère essentiellement par son chant mélodieux caractéristique</p> <p>Son vol est ondulé avec des battements en série et des glissés</p> <p>Les oiseaux autochtones restent en petits groupes en dehors de la période de reproduction. Ils sont rejoints, aux passages, par des migrants plus septentrionaux: quelques-uns restent parfois hiverner dans la région.</p>	
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>Insectivore et granivore selon les saisons, elle se nourrit de graines ou de parties de plantes quand les insectes viennent à manquer.</p>	
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>L'alouette lulu niche au sol à l'abri d'une touffe, au moins 2 fois par an.</p> <p>Elle pond de fin mars à juin. 3 à 5 œufs sont couvés 12 à 15 jours</p> <p>Les jeunes quittent le nid après 10 à 13 jours en restant d'abord au sol. Leur émancipation intervient 16 à 18 jours plus tard</p>	
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux</p> <p>Annexe III de la Convention de Berne</p> <p>Espèce protégée nationale en France</p>	
<p><b>EUROPE</b></p> <p><b>Répartition et Etat des populations</b></p>	<p>Strictement paléarctique, elle forme des populations clairsemées au sud de la Scandinavie et de la Grande-Bretagne.</p> <p>Son statut de conservation est défavorable en Europe en raison d'un déclin à long terme</p> <p>La population européenne très dispersée n'était pas globalement en danger en 1990. Elle était estimée entre 900 000 et 3 000 000 couples, en majorité en Espagne (850 000) et Portugal (300 000). Aujourd'hui, l'espèce semble en déclin assez net au Nord sauf rares exceptions (ex: Pays-Bas) (Source: <i>Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>)</p>	
<p><b>FRANCE</b></p> <p><b>Répartition nationale et régionale</b></p> <p><b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France</b>: au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, l'Alouette lulu a niché au moins temporairement dans tous les départements ruraux mais avec des effectifs très différents. Elle est plus localisée dans le Bassin Parisien et le quart nord-est du pays semble plus faiblement occupé.</p> <p>En hiver, l'espèce est rare au nord d'une ligne Caen-Genève, la plupart des sites hivernaux ne sont occupés qu'un hiver sur trois. Au sud de cette ligne, les oiseaux sont sédentaires et grossissent leurs effectifs à cette époque de l'année.</p> <p><b>Son statut de conservation est jugé "à surveiller"</b>. Les effectifs des niches, entre 50 000 et 500 000 couples, accusent une baisse nette au nord du territoire (Source: <i>Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>)</p> <p><b>En Ile de France</b>: Population estimée à 20 couples en 1995, les abords de la forêt de Fontainebleau forment les "bastions" de l'espèce (Source <i>Les oiseaux d'Ile de France P.le Marchal &amp; Lesaffre-2000</i>), une prospection plus poussée, sur Fontainebleau y notait une trentaine de couples (Source <i>Recensement de l'Alouette lulu dans le massif de Fontainebleau, Bulletin ANVL, Sénéchal 2000</i>) :</p> <p><b>Aujourd'hui, la population francilienne peut être estimée entre 30 et 50 couples</b> (Source: <i>Groupe d'experts du présent DocOb</i>). Elle est classée "Vulnérable" dans la liste rouge régionale.</p> <p>Pour la ZPS des Boucles de Moisson, le DocOb fait état de 11 couples sur le site (2009).</p>	

**Annexe T 7.1**

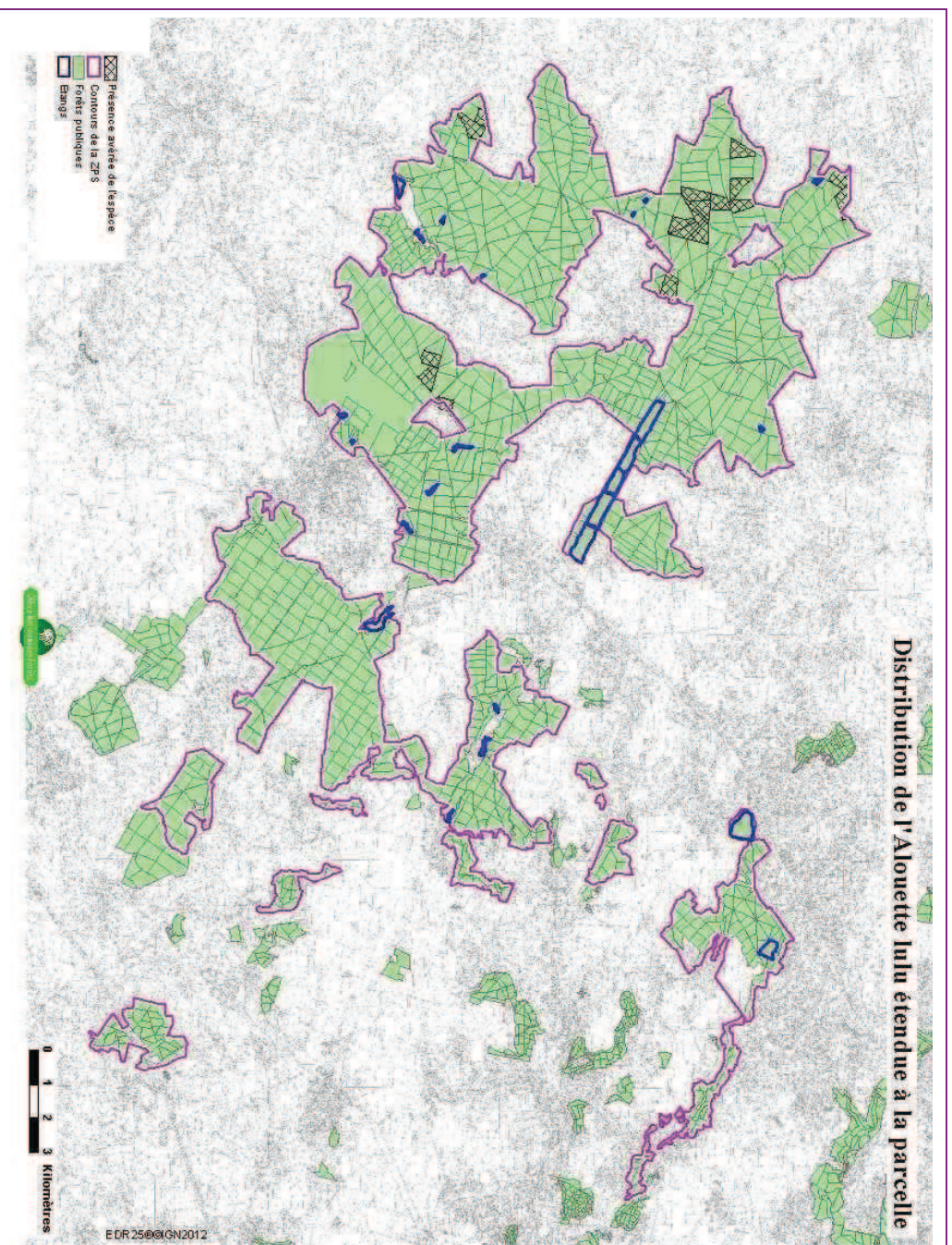
**Alouette lulu *Lullula arborea* Code Natura2000: A 246  
Dans la ZPS**

<b>Statut</b>	Espèce nicheuse et migratrice																																																						
<b>Secteurs, habitats fréquentés</b>	Habitats : Espaces ouverts intra-forestiers de type landes à base de bruyères à plages de sol nu Secteurs: FD Rambouillet: Epars / Harasserrie / Bocquet (divisions 1, 25) et Etang Neuf /Haut Beaussart (division 2)																																																						
<b>Période de présence dans la ZPS</b>	<table border="1"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>			Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Présence																																																							
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Période sensible																																																							
<b>Etat des Populations</b>	<p>Espèce non régulière avant la tempête de décembre 1999 (un chanteur au plus par an), il existe aujourd'hui une très petite population au sein de la ZPS.</p> <p><b>2009 :Recensement de la ZPS, ciblé sur les secteurs à priori favorables et/ou là où il y avait des indications de présence,les années antérieures (EERF)</b></p> <p><b>La population ramboiltaine s'éleve à 5 couples, se répartissant dans le secteur Bois de l'Epars/Harasserrie/Bocquet (divisions 01 et 25 de la forêt domaniale de Rambouillet)</b></p> <p>D'autres sites favorables (Domaine national de Rambouillet : Vieilles Bergeries, Lamballe, Butte de la Justice) n'ont pas fourni de données en 2009</p> <p><i>A signaler également:</i></p> <p>En forêt domaniale de Rambouillet, un chanteur le 16 mars 2009, secteur de l'Etang Neuf/Haut Beaussart, sur la parcelle 02.01, donnée non confirmée lors du recensement. Il pourrait s'agir d'un oiseau non cantonné.</p> <p>En mai2011 : Au Cerisaie, parcelle 14.08, 1 couple et un mâle</p>																																																						
<b>Evolution de la population dans la ZPS</b>	<b>Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional</b>	<b>Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national</b>																																																					
<b>Espèce régulière depuis 2000</b>	<b>Population stable</b>	<b>Maieur</b>	Faible																																																				
<b>Facteurs défavorables à l'espèce</b>	<p>Espèce très sensible au dérangement</p> <p>Travaux sylvicoles (surtout mécaniques) de printemps (destruction des nichées)</p> <p>Disparition des biotopes favorables par boisement des landes</p> <p>Pétièrement par les promeneurs</p>																																																						
<b>Mesures de conservation &amp; Propositions d'actions</b>	<p>En milieu forestier, les coupes rases d'au moins 2 hectares étant propices à l'espèce pendant quelques années, l'aménagement forestier cherchera un étalement dans le temps des exploitations afin d'offrir régulièrement des habitats favorables, principalement sur et à proximité des secteurs occupés actuellement.</p> <p>Sur les secteurs à végétation rose (Cerisaie, Domaine National...), l'entretien périodique (broyage et/ou pâturage) et l'agrandissement de zones landicoles sur des surfaces proches de 2 ha peuvent favoriser son installation. Il s'agit sans doute de la mesure la plus favorable au maintien de l'espèce sur la ZPS, l'habitat forestier n'étant que complémentaire sur un pas de temps très court.</p> <p><b>Habitats favorables à l'espèce:</b></p> <p><b>Conservser des secteurs à végétation rose par une fauche régulière (annuelle ou tous les 2 ans ) sur une surface minimale de 2 ha</b></p> <p>au Bois de l'Epars/Harasserrie/Bocquet (sur et à proximité des secteurs actuellement occupés)</p> <p>à l'Etang Neuf /Haut Beaussart</p> <p>au Domaine national de Rambouillet : Vieilles Bergeries, Lamballe, Butte de la Justice</p> <p><b>Favoriser l'installation de l'Alouette lulu sur des secteurs potentiellement favorables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en agrandissant les secteurs landicoles du Cerisaie (proches du Domaine national) pour atteindre des surfaces unitaires de 2 ha puis les entretenir,</li> <li>- éventuellement, en élargissant certains pare-feu (2<sup>ème</sup> division)</li> </ul> <p><b>Eviter tout dérangement sur les zones de reproduction avérées durant la période de nidification (mars à juillet) :</b></p> <p>activités de loisirs (divagation des chiens, manifestations diverses).</p> <p>travaux forestiers (entretien peuplements ou voirie)</p>																																																						
<b>Suivi de l'espèce</b>	<p><b>Veille ornithologique par les naturalistes locaux</b> (4 j annuels):</p> <p>Suivi de l'évolution de la population de l'Epars (nombre de couples, secteurs fréquentés...) et de l'efficacité des mesures mises en oeuvre</p> <p><b>Secteurs potentiels à surveiller:</b> l'Etang Neuf /Haut Beaussart / Cerisaie / Domaine national de Rambouillet</p>																																																						

## Annexe T 7.1

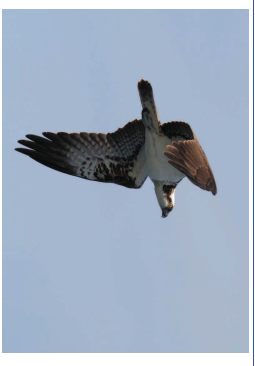


*Photo Guy Flohart*



**Annexe T 7.2**

**Balbusard pêcheur *Pandion haliaetus* Code Natura 2000 : A 094**

<p><b>Description</b></p>	<p>Taille: 50 - 59 cm    Envergure: 145 - 170 cm Grand rapace à plumage contrasté: Dos et dessus des ailes brun foncé, dessous blanc marqué d'un collier brun Tête claire avec une bande noire à hauteur des yeux. Ailes longues et étroites avec une tache noire au "coude", nettement coudées en vol. La femelle se distingue du mâle par une taille plus grande et une poitrine plus tachée</p>	
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>Il peut occuper une large gamme d'habitats. Ceux-ci présentent à la fois un site favorable à la reproduction et des zones de pêche proches (eaux courantes ou dormantes, douces ou salées). En général il fuit la présence humaine. Présent dans nos contrées de début mars à octobre, il migre et hiverne en Afrique tropicale. En France continentale, le balbusard s'établit dans les grands massifs forestiers, à peuplements de pins âgés (parfois sur arbres isolés), proches de la Loire. En Corse, il est cantonné sur les côtes rocheuses de l'ouest de l'île. Sur les lieux d'hivernage africains, il est réparti sur les lagunes côtières, le long des grandes rivières et des lacs et zones d'inondation. L'espèce est diurne. La défense territoriale et la surveillance des prédateurs (corvidés, martre) sont actives aux abords du nid. Les territoires de pêche ne font pas l'objet de défense territoriale.</p>	
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>Il se nourrit exclusivement de poissons (essentiellement des cyprinidés, avec une ration journalière de 300 g) qu'il pêche suite à un plongeon spectaculaire après un vol stationnaire d'observation.</p>	
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>Les sites de reproduction sont fréquentés de la fin de l'hiver au milieu de l'été. Les nouvelles implantations s'amorcent dans le courant de l'été et plusieurs années peuvent s'écouler avant une reproduction effective. L'espèce est en principe monogame. Espèce semi-coloniale, plusieurs couples peuvent se regrouper. L'aire, volumineux amas de branches, bien exposée au sommet d'un pin en forêt (souvent tabulaire et dominant), d'un piton rocheux, ou sur une falaise en bord de mer, est souvent fidèlement occupée au fil du temps. 2 à 3 oeufs sont pondus en avril (en mai pour les nouveaux couples) et couvés pendant 34 à 40 jours. Les jeunes restent au nid de 49 à 57 jours. Ils deviennent indépendants un mois à un mois et demi plus tard.</p>	
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexes II des Conventions de Berne et Bonn Annexe II de la Convention de Washington Espèce protégée nationale en France, l'espèce bénéficie depuis 1999 d'un plan national de restauration.</p>	
<p><b>EUROPE</b> <b>Répartition et Etat des populations</b></p>	<p>Cosmopolite, la sous-espèce présente en France, se reproduit en Eurasie, en Afrique du nord et au Moyen-Orient et hiverne de l'Afrique au sud du Sahara, jusqu'à l'Asie du Sud-Est. Entre 1990 et 2000, les effectifs européens sont stables ou en augmentation selon les pays Statut de conservation considéré comme défavorable: nicheur rare avec 7 600 -11 000 couples soit le tiers de la population mondiale estimée dont 90% de l'effectif est regroupé en Suède, Finlande et Russie. (Source: <i>Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>)</p>	
<p><b>FRANCE</b> <b>Répartition nationale et régionale</b> <b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France, migrateur régulier de manière diffuse</b> sur tout le territoire à basse altitude, le long des axes fluviaux, des côtes ,sur les lacs, étangs et grands plans d'eau, c'est un <b>nicheur rare et localisé à la Corse et à la moyenne vallée de la Loire</b> (Loir-et-Cher et Loiret). En dehors de la Corse où les oiseaux sont majoritairement sédentaires, l'hivernage reste marginal. La population reproductrice comprend une cinquantaine de couples scindés en 2 foyers (Corse et massifs forestiers de la vallée de la Loire): celui de Corse semble à saturation, la dynamique est à l'expansion sur le continent. La liste rouge française le classe "vulnérable" en raison de ses faibles effectifs. En Corse, l'effectif de 4 couples milieu des années 70, s'accroît et se stabilise à 25-30 couples dans les années 90. En France continentale, les derniers nicheurs disparaissent première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. En 1984, 1 couple est découvert dans l'Orléanais, en 2004, 21 couples s'installent le long de la Loire moyenne, auxquels s'ajoutent des oiseaux non reproducteurs. Cette population continentale a atteint 34 couples nicheurs, plus quelques autres cantonnés mais non reproducteurs, en 2010. 2 fois l'an, plusieurs milliers de migrants en provenance d'Ecosse et du nord de l'Europe, stationnent plus ou moins longuement dans le pays (Source: <i>Atlas des oiseaux nicheurs</i>) <b>En Ile-de-France, un couple nicheur est noté dans l'Essonne depuis 2005</b>: première aire: 2002, reproduction avec succès en 2005, 2006 et 2009, 2011.</p>	

## Annexe T 7.2

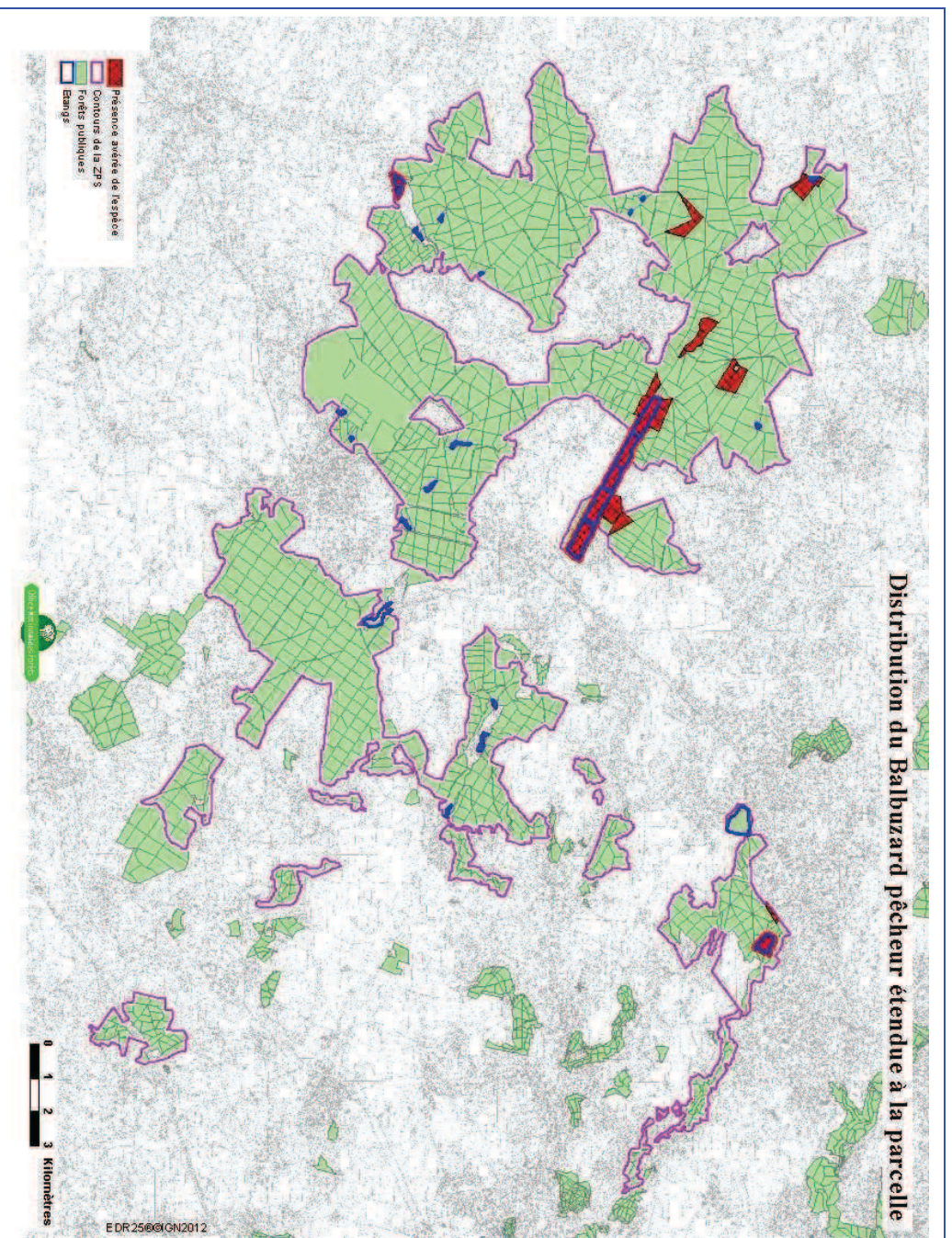
### Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* Code Natura 2000: A 094 Dans la ZPS

<b>Statut</b>	migrateur, non nicheur, en estivage régulier																																																					
<b>Secteurs, habitats fréquents</b>	Ensemble de la chaîne des étangs de Saint-Hubert Occasionnellement à l'Étang de la Tour, au Grand Etang Neuf, à l'Étang de la Porte Baudet, et à l'étang de Guiperreux. Observé également en vol au dessus de la Forêt de Rambouillet																																																					
<b>Période de présence dans la ZPS</b>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table>		Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Présence			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																										
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Période sensible			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																										
<b>Etat des Populations</b>	<p>Noté régulièrement au passage pré et post-nuptial (jusqu'à 4 oiseaux ensemble le 26/09/04), données tardives (mai) depuis 2000.</p> <p>2009 : Etangs de St Hubert: observations en mai et présence quasi- continue de fin juin à la mi- octobre. Possibilité d'implantation d'un couple au sein de la ZPS à suivre : à 2 reprises en juin, 2 balbuzards notés en simultané, dont un oiseau bague orange, sans comportement de nidification.</p> <p>Une observation en mai en pleine forêt, à basse altitude, canton de La Charnoie en forêt domaniale de Rambouillet.</p> <p>2010 : Signalé en vol au -dessus de la forêt de Rambouillet (Espace- Rambouillet en juin, 8<sup>ème</sup> division en août )</p> <p>2011 : Etangs de Saint-Hubert: Une observation en mars, plusieurs en mai dont une femelle baguée en 2009 en forêt d'Orléans, puis en juin, août et septembre, la dernière donnée datant du 8 octobre</p> <p>Noté également en mai au dessus de l'Espace Rambouillet et en septembre à l'étang de Guiperreux.</p>																																																					
<b>Facteurs défavorables à l'espèce</b>	Enjeu pour la ZPS au niveau régional comme étape migratoire / site d'hivernage <b>Majeur</b> / sans objet	Enjeu pour la ZPS au niveau national comme étape migratoire / site d'hivernage Faible / sans objet																																																				
<b>Mesures de conservation &amp; Propositions d'actions</b>	<p><i>Mise en place de reposoirs et de nid artificiel :</i> En 2011, le SMAGER a installé une aire artificielle sur l'étang Pourras. Il conviendrait de maintenir un écran boisé sur la rive nord où existe un sentier de promenade pouvant occasionner des perturbations. <i>En forêt de Rambouillet :</i> Après expertise des secteurs naturellement favorables à l'espèce, la construction de nids artificiels pourra être envisagée.</p> <p><i>Améliorer la possibilité d'implantation de nids en forêt domaniale proche.</i> Rendre quelques arbres plus «accueillants» dans les secteurs favorables comme la RBD Grand Etang Neuf: arbres dominants et en densité faible, pins (sylvestres) de préférence, ces arbres pouvant être isolés à l'occasion de martelages.</p> <p>En cas de présence avérée de nid dans une parcelle en exploitation, le mentionner aux clauses de la coupe...</p> <p>En forêt, la conservation de l'arbre porteur du nid accompagné de quelques arbres perchoirs environnants est indispensable pour assurer la pérennité du site occupé. La pose de manchons anti-prédateurs sur l'arbre du nid peut s'avérer nécessaire</p> <p><i>Limiter le dérangement dans les secteurs qu'il fréquente</i> (étangs de Pourras à Bourgneuf) : En cas d'installation future, s'abstenir de tous travaux et maîtriser les activités de loisirs dans un périmètre de 300m de mars à juillet</p>																																																					
<b>Suivi de l'espèce</b>	<p>Veille par les naturalistes locaux et recherche du site de reproduction si indices (voir PNA)</p> <p>Suivi annuel de l'occupation des aires artificielles</p> <p>Inventaire triennal à l'occasion du recensement rapaces diurnes généralisé (cf inventaire 2009)</p>																																																					

## Annexe T 7.2




*Photo Frédéric Pelsy*





**Annexe T 7.3**

**Blongios nain *Ixobrychus minutus* Code Natura 2000: A 022**

<p><b>Description</b></p>	<p>Taille: 33 - 38 cm    Envergure: 52 - 58 cm</p> <p>De la taille d'un Pigeon, le Blongios nain est le plus petit des hérons européens</p> <p>Mâle: calotte et dos noir, ailes et dessous jaunâtres.</p> <p>Femelle: plumage plus terre brun rayé, plus foncé sur le dos que sur le ventre.</p> <p>Jeunes: sombres et fortement rayés.</p> <p>Les pattes du Blongios nain sont vertes.</p> 
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>Espèce migratrice, présente de fin avril à septembre, le Blongios hiverne en Afrique, au sud du Sahara.</p> <p>Il fréquente les roseières des plans d'eau (étangs, gravières), même de taille modeste, les bords de fossés, les marais, les bordures de rivières. On le trouve surtout dans les phragmitaies et les typhaies entrecoupées de saules en densité plus ou moins importante. La présence d'arbres (saules surtout) semble recherchée ainsi que la quétude du lieu.</p> <p>Discret, le Blongios nain vit caché et son activité est principalement crépusculaire. En alerte, il prend une position "en piquet", le bec dirigé vers le ciel.</p>
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>Il se nourrit de poissons, batraciens, insectes, vers, mollusques (petite faune aquatique).</p> <p>Le Blongios nain pêche à l'affût, surtout au crépuscule, agrippé à des tiges de roseaux.</p>
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>La reproduction peut être très étalée dans le temps (de mai à août, parfois jusqu'en septembre).</p> <p>Les oiseaux sont assez fidèles à leur secteur de reproduction. Le mâle semble revenir le premier et marque son territoire de son chant typique.</p> <p>De fin mai à début juillet, les couples nicheurs s'installent dans les roseaux, à l'écart des autres hérons.</p> <p>Le nid, composé de roseaux secs "tressés", est établi à faible hauteur dans une végétation très dense.</p> <p>5 à 6 oeufs sont couvés pendant 16 à 21 jours. Les jeunes quittent le nid à 17-18 jours et sont indépendants à un mois.</p>
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux</p> <p>Annexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn</p> <p>Espèce protégée nationale en France</p>
<p><b>EUROPE</b></p> <p><b>Répartition et Etat des populations</b></p>	<p>En Europe, le statut de conservation est considéré comme défavorable après le déclin important observé jusqu'en 1990.</p> <p>La sécheresse en Afrique (Afrique de l'Est surtout) sur les lieux d'hivernage est sans doute la cause principale de la chute spectaculaire des effectifs dans les années 1970 et 1980.</p> <p>La population est jugée stable depuis 1990 (entre 60 000 et 120 000 couples). Les plus fortes populations se situent en Russie (15 000-50 000), Ukraine (13 200-22 300), Roumanie, Turquie et Hongrie</p>
<p><b>FRANCE</b></p> <p><b>Répartition nationale et régionale</b></p> <p><b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France</b>, absent de beaucoup de régions, <b>il est très inégalement réparti sur le territoire</b>. Considéré «en danger», les dernières estimations font état de <b>500 à 830 couples nicheurs</b>.</p> <p>L'espèce a perdu près de 90% de ses effectifs entre fin des années 60 et 80 ( 2 000 couples en 1968, 200 à 300 couples en 1990). Son aire de répartition a fortement diminué en 15 ans, surtout au centre de la France, entre Loire-Atlantique et Saône-et-Loire.</p> <p>Le blongios a retrouvé une dynamique positive, passant de 200-300 couples en 1990 à 530-826 en 2003/2004. (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>)</p> <p>Depuis une dizaine d'années, le Groupe d'Etude sur le Blongios nain (GEBN) centralise toutes les données disponibles en France.</p> <p><b>En Ile-de-France</b>, les données indiquent des effectifs fluctuants.</p> <p>En 1995, l'estimation s'élevait à 20 - 30 couples en incluant le Marais de Sacy en sud Picardie (<i>Source: les Oiseaux d'Ile de France P Le Maréchal G Lesaffre - 2000</i>).</p> <p>Pour la période de <b>2000 - 2004</b>, l'estimation de <b>15 - 25 couples</b> semble <b>toujours d'actualité</b> (<i>Source: Alouba F Barth, C Letourneau - 2006</i>). Il est classé "En danger" dans liste rouge régionale.</p> <p>Pour la ZPS de Saint Quentin, le DocOb fait état de 2 couples nicheurs sur le site (2009)</p>

## Annexe T 7.3

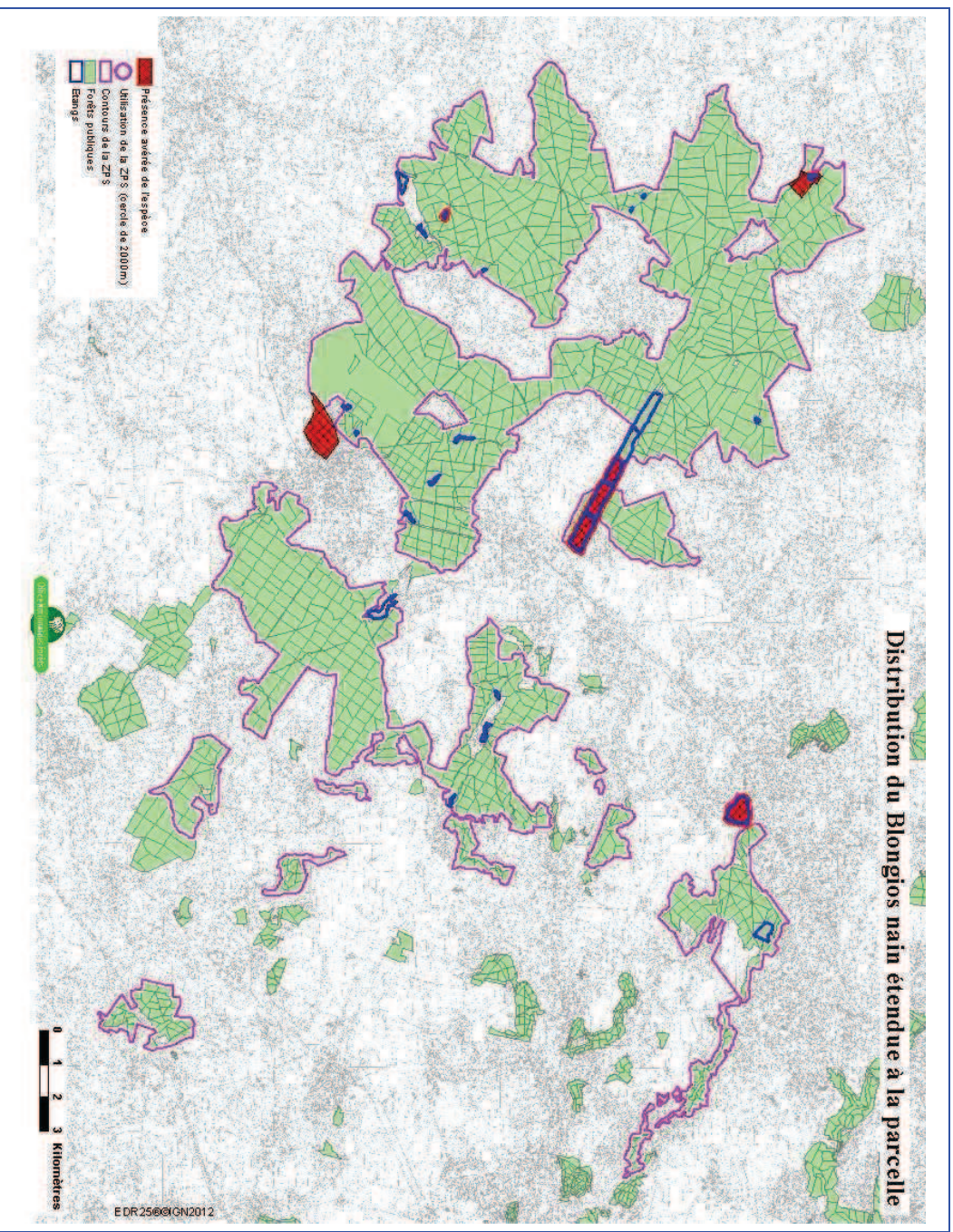
### Blongios nain *Ixobrychus minutus* Code Natura 2000: A 022 Dans la ZPS

<b>Statut</b>	migrateur, nicheur																																																						
<b>Secteurs, habitats fréquentés</b>	<p>Principalement la chaîne des étangs de Hollande (Pourras, St Hubert et Corbet), mais aussi l'étang des Noës dans les roselières inondées</p> <p><b>En 2009:</b> Le couple cantonné à l'ouest de l'étang de Pourras, fréquente les phragmitaires avec saules, de part et d'autre du chenal, celles de Corbet, proches de la digue de la Canarderie.</p> <p>Sur Saint Hubert, les oiseaux occupent des phragmitaires pures à ourlet de saules.</p>																																																						
<b>Période de présence dans la ZPS</b>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td> </tr> </table> <p>L'évolution des effectifs de la ZPS (évalués à une dizaine de couples en 1955) a suivi la tendance générale, un déclin important puis une stabilisation au niveau d'aujourd'hui</p> <p>Etaient ainsi notés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux étangs de Saint-Hubert: 4-6 couples avant 1977, 1-3 couples entre 1991 &amp; 1997, puis 1 à 5 couples de 1998-2002</li> <li>• A l'étang des Noës: pas d'observation avant 1978, ensuite, noté irrégulièrement au passage</li> <li>• A noter également au printemps 2003: l'observation d'une femelle sur l'Étang Neuf de Gambaiseuil</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>La situation actuelle est jugée très défavorable</b></p> <p><b>Comptages 2009: 1 à 3 couples</b> estimés sur les étangs de Saint Hubert/Hollande: 1 couple cantonné + 2 mâles non apparités et 1 jeune.</p> <p><b>En 2010</b>, en juillet, un couple à l'étang des Noës</p> <p><b>En 2011</b>, 1 couple certain avec 2 juvéniles sur l'étang de Saint-Hubert. Pas de suivi sur l'étang des Noës</p> <p><b>En 2012</b>, un couple à l'étang des Noës ; reproduction probable</p>			Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Présence																																																							
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Période sensible																																																							
<b>Evolution de la population dans la ZPS</b>	<b>Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional</b>	<b>Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national</b>																																																					
En régression de 1955 à 1990 <b>Stable depuis 20 ans</b>	<b>Majeur</b>	<b>Important</b>																																																					
<b>Facteurs défavorables à l'espèce</b>	<p>Dégradations, morcellement, destruction des phragmitaires</p> <p>Gestion des niveaux d'eau (proscrire les assècs en période de nidification)</p> <p>Dérangements et perturbations par les activités de loisirs (pêche: à partir de banque, pénétration dans les roselières)</p> <p>Dérangements et perturbations par chiens en divagation, surpopulation de sangliers, rats musqués et ragondins (destruction des roselières)</p>																																																						
<b>Mesures de conservation &amp; Propositions d'actions</b>	<p>Espèce présente uniquement en période nuptiale, l'objectif est d'assurer une bonne qualité des sites de nidification et leur tranquillité.</p> <p><b>Conservser voire restaurer les habitats actuellement favorables à la nidification :</b> Conservser les roselières en bon état avec maintien de leur inondation de mai à août. Régénération par coupe du roseau automnale par rotation (plan de fauche) avec exportation des produits. La création de chenaux au sein des grandes zones de roseaux (mais voir busard des roseaux) et le contrôle de la végétation ligneuse tout en maintenant quelques bouquets de saules sont des actions favorables. L'extension des roselières est à étudier notamment à l'étang des Noës.</p> <p><b>Eviter tout dérangement sur les sites de nidification entre la mi-avril et la fin septembre :</b> Nécessité de contrôler la population de sangliers</p> <p>Eviter les dérangements des sites pendant la saison de reproduction (chiens, pêche, chasse...)</p> <p><b>Contrôle</b> des ragondins et du rat musqué si nécessaire</p>																																																						
<b>Suivi de l'espèce</b>	<p><b>Veille annuelle</b> sur la population compte tenu de sa localisation et de ses faibles effectifs (chaîne des étangs de Hollande et étang des Noës)</p> <p><b>Suivi (périodique) précis</b> de la localisation et de la fréquentation des différentes phragmitaires: début juin pour le cantonnement, mi-juillet pour la reproduction (<i>straginaire</i>)</p>																																																						

### Annexe T 7.3




*Photo Alain Perthuis*



## Annexe T 7.4

### Bondrée apivore *Pernis ptilorhynchus* Code Natura 2000 : A 072

<p><b>Description</b></p>	<p>Taille: 50-58 cm Envergure: 135-150 cm</p> <p>Taille proche de celle de la buse mais tête plus fine. Plumage variable, du très sombre au très pâle. Dessous du corps et des ailes avec généralement des points noirs régulièrement alignés.</p> <p>3 barres sombres sont visibles sur la queue étalée.</p> <p><i>Mâle</i>: Tête gris cendré, dessus du corps brun- gris, dessous souvent fortement barré, rayé ou tacheté de brun.</p> <p><i>Femelle</i>: plus brune (tête &amp; dos).</p> <p><i>Jeunes</i>: déterminables par leur couleur et l'absence de barres sous les rectrices, la barre terminale étant plus étroite que chez l'adulte</p>	
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>Espèce migratrice à large territoire (moyenne nationale 10 km<sup>2</sup>), arrivant pour nicher en Europe tardivement (début mai) et repartant précocement l'Afrique centrale ou occidentale (fin septembre).</p> <p>La Bondrée semble préférer la présence alternée de massifs boisés et de prairies. Elle occupe le bocage, les grands massifs forestiers, résineux ou feuillus et évite les zones de grande culture. Pour se nourrir, elle explore les terrains découverts et semi-boisés : lisnières, coupes, clairières, marais, friches, forêts claires, prés et cultures. La présence de zones humides, de cours d'eau ou de plans d'eau est fréquente sur son territoire.</p> <p>Elle niche plutôt à l'intérieur des massifs forestiers que sur les lisnières. On note leur attirance pour les arbres à lierre</p>	
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>Les insectes hyménoptères (guêpes et bourdons) forment l'essentiel de son alimentation, la bondrée consomme également sauterelles et chenilles. Elle se nourrit aussi de grenouilles, serpents, oisillons, micro-mammifères</p> <p>La bondrée cherche fréquemment sa nourriture au sol en se déplaçant comme les corvidés</p>	
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>Les parades nuptiales se traduisent par des vols en festons et des cris flûtés.</p> <p>La Bondrée apivore est monogame. La nidification a lieu dans de grands arbres ( au moins 10 mètres ), dans une enfourchure ou sur un ancien nid de corneille. Le nid de taille moyenne (diamètre 65 - 80 cm), utilisé plusieurs années, est régulièrement garni de rameaux feuillés.</p> <p>Les 2 parents couvent 2 oeufs pendant 30 à 35 jours. Les jeunes sont nourris une quarantaine de jours jusqu'à leur envol dans la première quinzaine d'août</p>	
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux</p> <p>Annexes II de la Convention de Berne, de Bonn et de Washington</p> <p>Espèce protégée nationale en France</p>	
<p><b>EUROPE</b></p> <p><b>Répartition et Etat des populations</b></p>	<p>Bien que <b>devenue rare dans certains pays, ses effectifs semblent stables dans l'ensemble</b>, mais avec de fortes variations numériques, en lien avec les conditions météorologiques au début de la nidification.</p> <p>La Bondrée apivore niche en Europe moyenne et septentrionale, et en Asie occidentale. Elle est absente du pourtour méditerranéen, d'Islande et du nord de la Scandinavie, et rare dans les îles britanniques.</p> <p>En hiver, totalement absente d'Europe, elle se répartit dans la zone forestière d'Afrique tropicale.</p> <p>L'estimation des populations de bondrées en période de reproduction, donc après la pousse des feuilles des arbres, est difficile. Certaines études montrent que la sous-estimation peut être très forte.</p> <p>BIRD LIFE INTERNATIONAL estime les effectifs européens à plus de 110 000 couples et juge son statut de conservation favorable. (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>)</p>	
<p><b>FRANCE</b></p> <p><b>Répartition nationale et régionale</b></p> <p><b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France</b>, la récente enquête sur les rapaces nicheurs de France estime la population à <b>11 à 15 000 couples, soit plus du quart de la population totale d'Europe de l'Ouest</b>.</p> <p>La tendance d'évolution des effectifs en France est difficile à apprécier, faute d'enquête antérieure analogue, mais la répartition géographique a peu évolué au cours des dernières décennies. La densité des couples dans les secteurs les mieux connus apparaît stable. (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>)</p> <p><b>En Ile de France</b>, la population était estimée à 150- 200 couples en 1995 (<i>Source: Les Oiseaux d'Ile-de-France- P Le Maréchal-G Lesaffre 2000</i>), l'enquête rapace de 2001 indiquait une fourchette de 180 à 260. L'espèce est classée "Vulnérable" dans la liste rouge régionale.</p> <p>L'effectif actuel peut être évalué à <b>150- 250 couples</b>. (<i>Source: Groupe experts du présent DocOb</i>)</p>	

## Annexe T 7.4

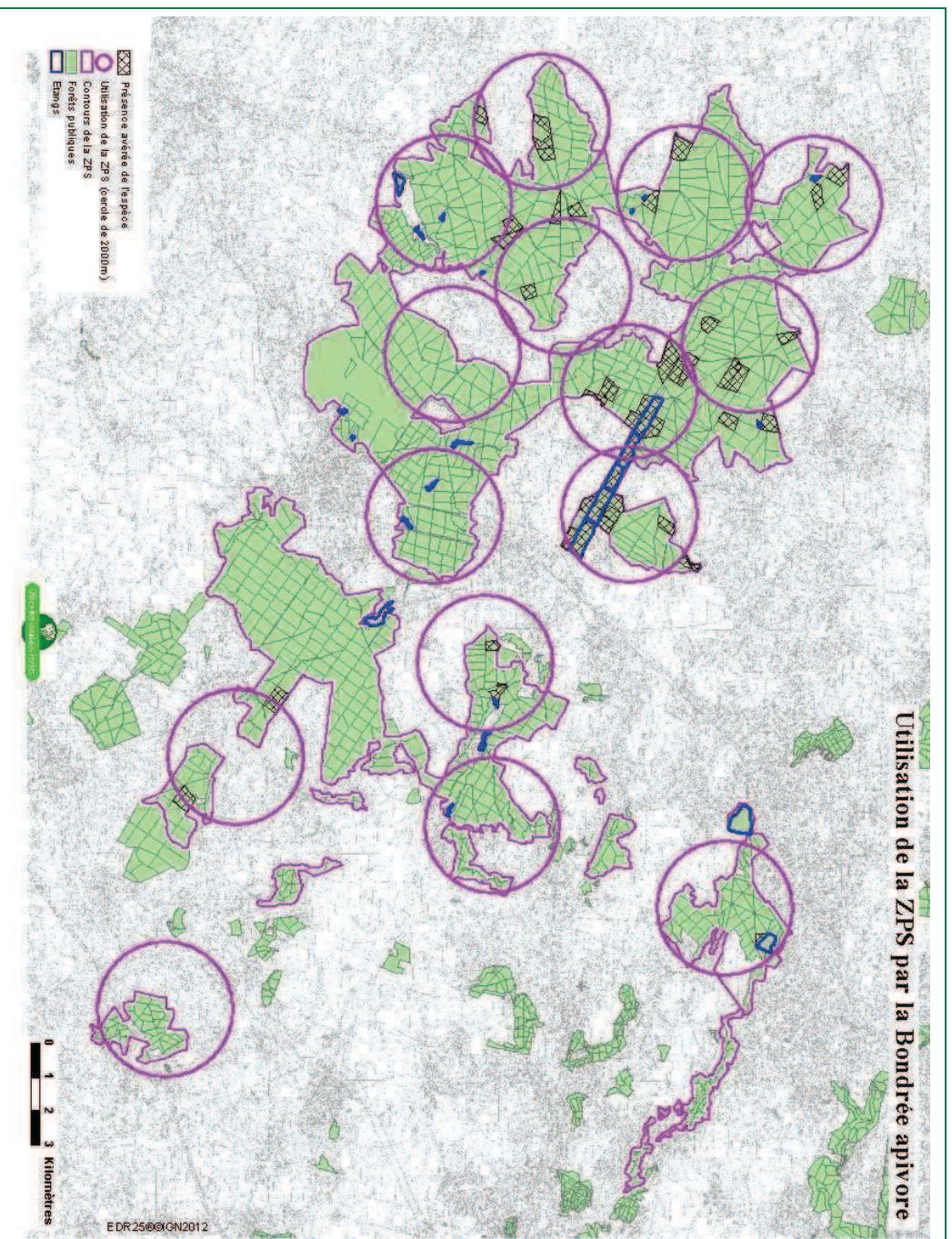
### Bondrée apivore *Pernis apivorus* Code Natura 2000 : A 072 Dans la ZPS

<b>Statut</b>																																																																					
<b>Migrateur, nicheur</b>																																																																					
Répartition homogène en Forêt Domaniale de Rambouillet (sauf sud Bois des Yvelines) Présente également aux étangs de St Hubert, en Forêts Domaniales de Port Royal – Bois de Trappes & Angervilliers (où elle est notée en 2009 en marge de la ZPS)																																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;">J</td> <td style="width: 10%;">F</td> <td style="width: 10%;">M</td> <td style="width: 10%;">A</td> <td style="width: 10%;">M</td> <td style="width: 10%;">J</td> <td style="width: 10%;">Jt</td> <td style="width: 10%;">A</td> <td style="width: 10%;">S</td> <td style="width: 10%;">O</td> <td style="width: 10%;">N</td> <td style="width: 10%;">D</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td> <td>F</td> <td>M</td> <td>A</td> <td>M</td> <td>J</td> <td>Jt</td> <td>A</td> <td>S</td> <td>O</td> <td>N</td> <td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> </tr> </table>						J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Mois													Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																									
Mois																																																																					
Présence																																																																					
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																									
Période sensible																																																																					
<p><b>Etat des Populations</b></p> <p><b>En 2009, 14 à 15 couples sur l'ensemble de la ZPS</b>, dont 13 sur le massif de Rambouillet</p> <p>La densité sur la ZPS, 1 couple/1000ha, est analogue à celle communément observée</p> <p>Population stable depuis 40 ans: dans les années 1960, 12 couples avaient été recensés en forêt de Rambouillet</p>																																																																					
<b>Evolution de la population dans la ZPS</b>																																																																					
<b>Stable</b>		<b>Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional</b>		<b>Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national</b>																																																																	
		<b>Majeur</b>		<b>Moyen</b>																																																																	
<p><b>Facteurs défavorables à l'espèce</b></p> <p>Exploitations forestières de printemps et d'été sur les sites de nidification (parcelle entière à exclure): les jeunes pour les plus tardifs, ne sont volants qu'à la fin d'août Coupe du lierre des arbres et des arbres à lierre Elimination des gros arbres à fourches</p>																																																																					
<p>Mesures de conservation &amp; propositions d'actions</p> <p>Porte essentiellement sur de bonnes pratiques sylvicoles</p> <p><i>Limiter les grandes parcelles homogènes</i> sans clairières ni milieux ouverts intercalaires (larges allées forestières, landes, prairies...)</p> <p><i>Eviter les coupes forestières en période de reproduction (mai à août)</i> sur les sites de nidification (parcelle entière à exclure)</p> <p><i>Fauche tardive</i> (ou nulle) des annexes herbeuses forestières (tralus, bermes) qui sont des sites d'alimentation</p>																																																																					
<p><b>Suivi de l'espèce</b></p> <p><b>Veille annuelle</b> nécessaire en raison d'une fidélité faible au nid pour mise en œuvre des précautions de gestion sur les parcelles avec aire occupée</p> <p>Inventaire triennal à l'occasion du recensement rapaces diurnes généralisé (cf inventaire 2009)</p>																																																																					

## Annexe T 7.4




Photo Frédéric Pelsy



## Annexe T 7.5

### Busard des roseaux *Circus aeruginosus* Code Natura 2000: A 081

<p><b>Description</b></p>	<p>Taille:48 - 55 cm    Envergure:110 -125 cm</p> <p>Le plus grand des busards</p> <p>Grand rapace sombre (couleur du plumage variable) aux ailes longues et larges, sans tache blanche au croupion, bec court et fin, queue longue et arrondie, longues pattes jaunes</p> <p><i>Mâle</i>: Plumage généralement brun, brun crème avec les ailes grises aux pointes noires</p> <p><i>Femelle</i>: brun foncé, tête &amp; épaules blanc crème</p> <p><i>Jeunes</i>: brun chocolat foncé, parfois calotte &amp; gorge jaune crème</p>	
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>Il fréquente les grandes phragmitaies d'étangs, lacs, marais côtiers, rives des cours d'eau lents. Au cours des dernières décennies, la colonisation de milieux de plus en plus secs a été observée. En hiver et au cours de ses périodes migratoires, il chasse au-dessus de tous ces milieux, mais évite la haute altitude et les étendus densément boisés.</p> <p>La principale zone d'hivernage des oiseaux de l'Ouest paléarctique se situe en Afrique tropicale. Les busards gagnent ces contrées de mi-octobre à mi-novembre. Dès la fin février, la migration pré-nuptiale s'amorce, bat son plein de la mi-mars à la mi-avril.</p> <p>Les Busards des roseaux se rassemblent pour occuper des dortoirs situés surtout en milieux ouverts humides, parfois en zones boisées.</p>	
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>Espèce «opportuniste» se nourrissant uniquement de proies animales, il chasse des proies vivantes, des charognes et les œufs d'autres espèces d'oiseaux.</p>	
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>En mai- juin, construit dans les roseaux, un nid de grande taille, généralement entouré d'eau.</p> <p>4 à 5 œufs sont couvés 30 à 38 jours uniquement par la femelle. Les jeunes quittent le nid après 40 jours</p>	
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux</p> <p>Annexes II des Conventions de Berne, de Bonn et de Washington</p> <p>Espèce protégée nationale en France</p>	
<p><b>EUROPE</b></p> <p><b>Répartition et Etat des populations</b></p>	<p>Pour certains, il s'agit d'une seule espèce à large distribution géographique. Pour d'autres, la sous-espèce <i>C. a. aeruginosus</i> se limite à l'Europe - de la mer Méditerranée à l'Angleterre, au sud de la Suède et vers l'est en Asie jusqu'au fleuve Ténisséi, le sud de la Mer Noire, la forme <i>C. a. harterti</i>, plus claire, à répartition méridionale, étant limitée au sud de l'Espagne et à l'Afrique du Nord.</p> <p>Son statut de conservation est jugé favorable en Europe.</p> <p>Dans les années 1980, une grande vitalité est constatée en Grande-Bretagne, les Pays baltes et en Hollande (qui a vu ses effectifs doubler) . Fin des années 90, après une forte chute, s'est installée une évolution en «dents de scie» .</p> <p>La population nicheuse compterait actuellement 93 000 à 140 000 couples, dont 40 000 à 60 000 en Russie. (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>)</p>	
<p><b>FRANCE</b></p> <p><b>Répartition nationale et régionale</b></p> <p><b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France, c'est le busard le plus rare du pays. Il est considéré comme « à surveiller ».</b></p> <p>Il y a 2 zones de reproduction: l'une au nord d'un arc de cercle joignant la Gironde au Lyonnais et laissant des étendues non occupées, l'autre englobe la Camargue, les étangs littoraux du golfe du Lion jusqu'aux Pyrénées Orientales, quelques rares nicheurs corses sont également à noter.</p> <p>Plus on va vers le sud, plus les Busards des roseaux reproducteurs ont un comportement sédentaire.</p> <p>Il a connu un fort essor démographique dans les années 80. Les effectifs évalués entre 700 et 1 000 couples en 1982, ont été estimés entre 1 000 et 5 000 couples en 1997 puis entre 1 600 et 2 200 couples en 2000/2002. Cette augmentation ne semble plus à l'ordre du jour (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>) .</p> <p><b>En Ile-de-France, l'espèce est en régression.</b></p> <p>On notait 10 à 15 couples en 1995 (<i>Source Les oiseaux d'Ile de France P Le Maréchal G Lesaffre-2000</i> ), 2 couples lors de l'enquête rapaces d'urnes de 2001-2002, également 2 couples en 2009 dans le département de l'Essonne (<i>source: F David in Les cahiers de la surveillance rapaces_ bilan 2009</i>)</p> <p>Les effectifs actuels se situent entre 7 et 12 couples. Cette espèce est classée "En danger critique" dans la liste rouge régionale.</p> <p>En 2010, le busard des roseaux a niché sur la ZPS des Boucles de la Marne.</p>	

## Annexe T 7.5

### Busard des roseaux *Circus aeruginosus* Code Natura 2000: A 081 Dans la ZPS

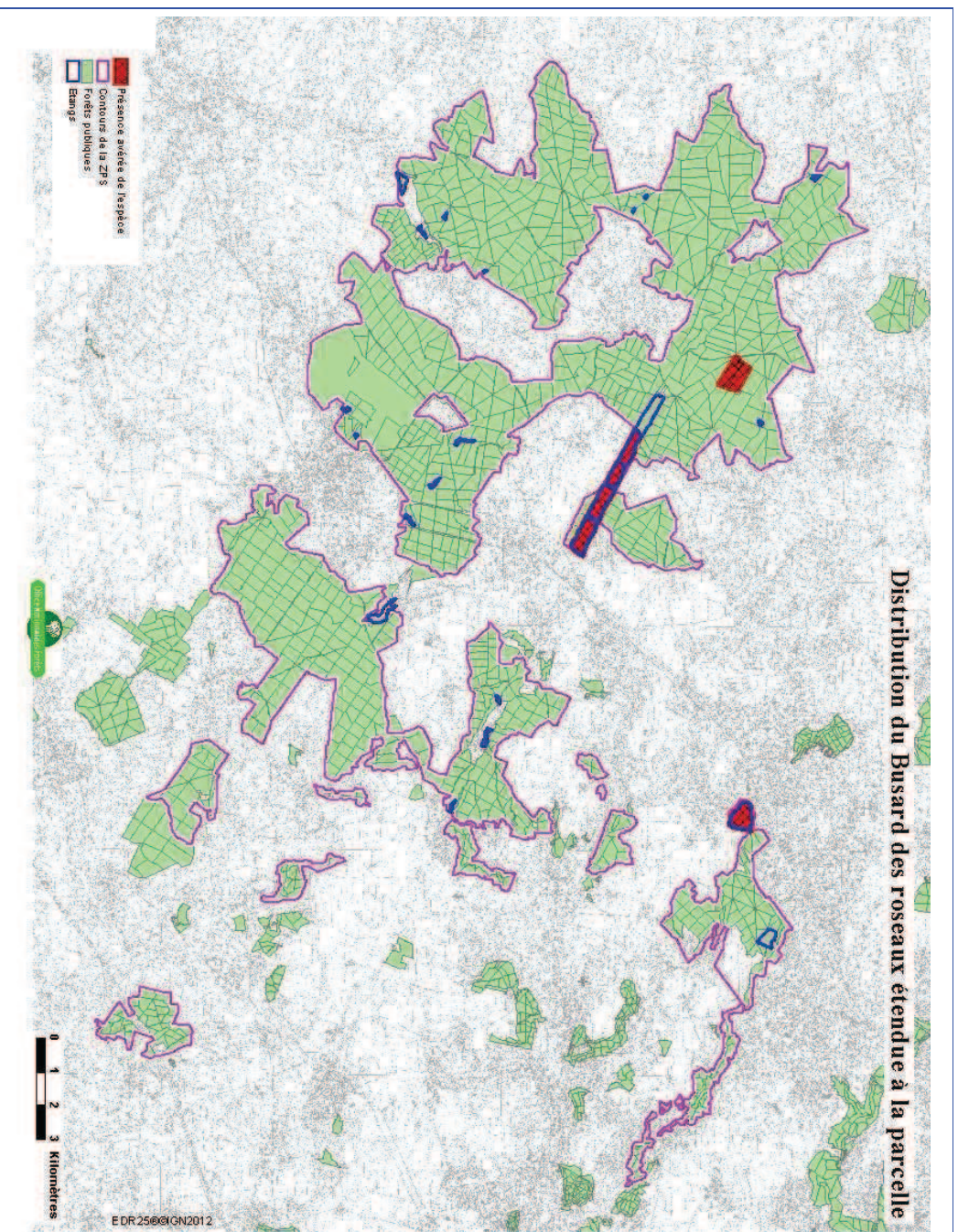
<b>Statut</b>	migrateur, non nicheur, hivernant occasionnel																																																																		
<b>Secteurs, habitats fréquents</b>	Noté en halte migratoire au dessus des phragmitaies de la chaîne des étangs de Hollande, à l'étang des Noës. Pas d'indice de nidification en 2009. Un couple observé sur les étangs de Hollande en avril 2010																																																																		
<b>Période de présence dans la ZPS</b>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="12" style="background-color: #90EE90;"><i>hivernants</i></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> <p style="text-align: center; font-size: small;"><i>Pas d'indice de nidification en 2009, un couple présent en 2010</i></p>		Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence														<i>hivernants</i>												Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																							
Présence																																																																			
	<i>hivernants</i>																																																																		
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																							
Période sensible																																																																			
<b>Etat des Populations</b>	<p><b>Migrateur régulier, quelques données d'hivernants sur les étangs de Hollande.</b></p> <p><b>En 2009 :</b> 1 observation en avril à l'étang des Noës</p> <p><b>En 2010 :</b></p> <p>En avril, 2 observations de parades à l'étang de Pourras, 1 couple, un mâle</p> <p>En mai, 2 femelles et peut-être 1 immature aux étangs de St Hubert</p> <p>En septembre, 1 observation à l'étang des Noës</p> <p><u>Données anciennes:</u></p> <p>L'espèce a niché aux étangs de Saint-Hubert jusqu'en 1960 au moins</p> <p>Des transports de matériaux ont été notés en 1992 et 1994 par une femelle, ainsi que par un immature en 2000</p>																																																																		
<b>Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire</b>																																																																			
au niveau régional		Faible																																																																	
<b>Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage</b>																																																																			
au niveau national		Faible / Faible																																																																	
<b>Facteurs défavorables à l'espèce</b>	<p>Disparition des zones humides et des grandes roselières (plusieurs hectares)</p> <p>Pollution (saturisme, utilisation de bromadiolone et anti-coagulants et PCB)</p> <p>Très sensible aux dérangements</p>																																																																		
<b>Mesures de conservation &amp; Propositions d'actions</b>	<p>Espèce non richeuse mais présente en période nuptiale (et en hivernage). Son installation potentielle nécessite des roselières étendues (<i>contra blongios nain</i>).</p> <p><b>Maintenir et restaurer les habitats favorables à l'espèce:</b></p> <p>Maintenir ou favoriser ( par décapage, mise en eau, plantation et contrôle des ragondins ) l'installation de grandes roselières inondées, limiter leur colonisation ligneuse (saules)</p> <p><b>Limiter le dérangement et l'accès aux zones où l'espèce s'installerait ( mi-mars à fin août) :</b></p> <p>activités de loisirs divagation des chiens, pêche)</p> <p>travaux d'entretien</p> <p><b>Contrôle de la population de sangliers</b></p>																																																																		
<b>Suivi de l'espèce</b>	<p><b>Veille</b> par les naturalistes locaux sur les vellétés d'installation</p> <p>Et <b>Suivi</b> dans le cas d'installation d'un couple</p>																																																																		



## Annexe T 7.5




*Photo Yann Orzechioni*



## Annexe T 7.6

### Busard Saint Martin *Circus cyaneus* Code Natura 2000 : A 082

<p><b>Description</b></p>	<p>Taille: 43 - 55 cm Envergure: 100 - 120 cm  Mâle: dessus gris clair, dessous blanchâtre avec le bout des ailes noir.  Femelle plus grosse que le mâle: dessus brun foncé nuancé de roux, dessous brunâtre, cou, poitrine et flancs fortement rayés avec le même croupion blanc que le mâle.  Jeunes : comme la femelle, mais dessous plus jaune roussâtre, moins rayé, surtout au ventre.</p>	 <p style="text-align: center;"><i>Photo Alain Perthuis</i></p>
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>Essentiellement diurne, il chasse dans des milieux ouverts à végétation peu élevée (champs, prairies et friches basses surtout, mais aussi landes, coupes forestières et marais ouverts).  En hiver, la France est fréquentée par des oiseaux venant du Nord et du Centre de l'Europe: elle accueillerait selon les années jusqu'à 35% (Russie exclue) de la population hivernante européenne [TOMBAL, inédit].  Dès février, les busards hivernants remontent vers leurs sites de reproduction, se déplaçant isolément le jour et se regroupant le soir dans des dortoirs collectifs.  En août et septembre, un grand nombre d'adultes gagnent leurs zones d'hivernage dans le sud de la France ou le nord de l'Espagne, quelques sédentaires restant sur place.</p>	
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>C'est un prédateur opportuniste. Les femelles plus grandes que les mâles, capturent des proies plus grosses. Alimentation à base de micro-mammifères (campagnols) et de petits oiseaux.</p>	
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>Actuellement en France, il se reproduit probablement en majorité en milieux cultivés (blé et orge d'hiver). Les parades débutent généralement seconde quinzaine de mars et durent jusque fin avril, parfois en mai.  Il construit un nid en herbes et branchettes à même le sol dissimulé dans une végétation assez haute en avril-mai 4 à 6 œufs sont couvés 29 à 31 jours uniquement par la femelle. Les jeunes quittent le nid après 32-34 jours</p>	
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux  Annexe II de la Convention de Berne, de la Convention de Bonn, de la Convention de Washington  Espèce protégée nationale en France</p>	
<p><b>EUROPE</b></p> <p><b>Répartition et Etat des populations</b></p>	<p>Il se reproduit en Europe et en Asie entre 40° et 70° de latitude nord, la limite méridionale pour l'Europe englobant la Péninsule Ibérique, l'Italie et les Balkans.  Les populations nordiques sont migratrices, tandis que celles d'Europe de l'Ouest sont partiellement sédentaires.  La population européenne est estimée entre 22 000 et 31 000 couples, les effectifs les plus importants étant en Russie (15 000-20 000 couples), en Finlande (2 000-4 000 couples) et en France.  Il est considéré comme Vulnérable en Europe</p>	
<p><b>FRANCE</b></p> <p><b>Répartition nationale et régionale</b></p> <p><b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France</b>, rapace de plaines et collines, le Busard Saint-Martin niche sur une grande partie du territoire, principalement en Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes et Auvergne.  Il est rare ou occasionnel dans les départements côtiers de Normandie, du nord de la Bretagne, de la Méditerranée, et en Ile-de-France. Il est absent des départements alpins et de Corse.  En période hivernale, l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire, fréquentant surtout les régions de plaine.  <b>La population française, estimée à 7 800-11 200 couples</b>, n'est pas considérée comme menacée. Elle est classée "A surveiller" en période de reproduction et en hivernage (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>).  <b>En Ile de France</b>, il n'existe pas de données récentes.  L'effectif de 20 à 50 couples annoncé par <i>Le Maréchal &amp; Lesaffre</i> semble largement sous-estimé au vu des 180 à 260 couples issu de l'enquête nationale de 2001-2002.  <i>A dire d'experts</i>, la population nicheuse francilienne s'élèverait entre <b>100 et 150 couples</b>.</p>	


## Annexe T 7.6

### Busard Saint Martin *Circus cyaneus* Code Natura 2000 : A 082 Dans la ZPS

<b>Statut</b>	Essentiellement <b>migrateur hivernant</b> , non nicheur, Quelques adultes sont observés à la recherche de proies en période de nidification.																																																					
<b>Secteurs, habitats fréquentés</b>	En forêt: sur landes, régénération (Harasserie, Epars, ) & plaines agricoles internes du massif. Au Domaine national de Rambouillet : fréquentation irrégulière des cultures																																																					
<b>Période de présence dans la ZPS</b>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><i>mais nidification non avérée dans la ZPS</i></p>		Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Présence																																																						
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Période sensible																																																						
<b>Etat des Populations</b>	<p><b>Données ponctuelles dans la ZPS</b> : 16<sup>ème</sup> division de la forêt domaniale de Rambouillet en 2009.</p> <p><u>Dans les années 1980-1985</u> :</p> <p>Forêt domaniale de Rambouillet : Observations en période de nidification à l'Epars, sur le plateau des Yvelines (22<sup>ème</sup> division). Un dortoir rassemblant 6 à 7 oiseaux était également signalé dans une jeune plantation sur Gambaiseuil.</p>																																																					
<b>Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau régional</b>	Faible / Faible	<b>Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau national</b>																																																				
<b>Facteurs défavorables à l'espèce</b>	Disparition des landes de grande surface Dans les zones cultivées: moissons précoces, emplois d'intrants <i>Nota</i> : les différents types de milieux présents dans la ZPS ne sont pas suffisants pour satisfaire les exigences de l'espèce																																																					
<b>Mesures de conservation &amp; Propositions d'actions</b>	Sans objet sur la ZPS																																																					
<b>Suivi de l'espèce</b>	Sans objet sur la ZPS																																																					
<i>Pas de Carte localisation espèce</i>																																																						

## Annexe T 7.7

### Butor étoilé *Botaurus stellaris* Code Natura 2000: A 021

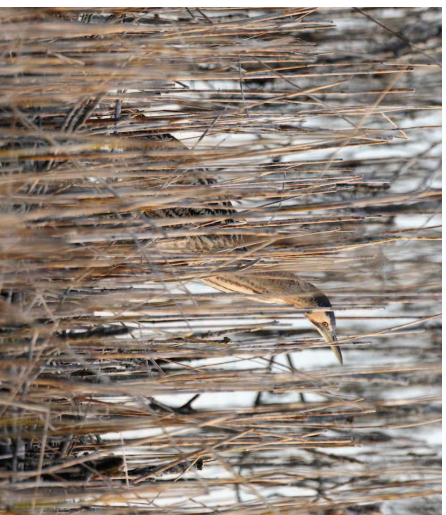
<p><b>Description</b></p>	<p>Taille: 70 - 80 cm    Envergure:100 - 130 cm Héron trapu au plumage brun doré tacheté et rayé de noir, semblable chez les 2 sexes: tête surmontée d'une calotte noire, bec encadré de 2 moustaches noires, bec et pattes verdâtres. <i>Mâles</i> légèrement plus grands que les femelles et au bec prenant une teinte bleutée à sa base pendant la saison de reproduction. <i>Jeunes</i> à teinte générale semblable à celle des adultes, généralement plus pâle dessous, la moustache pratiquement invisible.</p>	
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>Il fréquente principalement les roselières inondées, l'accessibilité aux ressources alimentaires étant un paramètre important de choix. Les individus hivernants occupent une plus grande variété d'habitats qu'en période de reproduction: marais à roselières, étangs, mais aussi espaces plus ouverts (gravrières, prairies humides, bords de rivières, canaux et fossés en eau, petites zones humides). En dehors de la période de reproduction, il vit en solitaire, le plus souvent caché dans la végétation. Camouflé par son plumage strié, il se déplace parmi les tiges de roseaux grâce à ses longs doigts qui lui permettent de grimper et marcher sur la végétation flottante. Quand il est dérangé, il adopte une posture dressée parmi les roseaux, cou et tête tendus, le bec pointé vers le ciel. Le chant caractéristique, émis surtout à l'aube et au crépuscule, est un indice fiable de la présence de cet oiseau discret.</p>	
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>Dépendant des disponibilités alimentaires du site fréquenté, il est essentiellement composé d'invertébrés aquatiques et terrestres, de poissons et d'amphibiens.</p>	
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>Le Butor étoilé est polygame. Les femelles s'occupent seules de l'incubation et de l'élevage des jeunes. Il niche au niveau du sol sur une plate-forme constituée principalement de roseaux secs, ce qui rend les poussins vulnérables aux élévations brusques de niveau d'eau. Les nids parfois très rapprochés (quelques dizaines de mètres), gagnent en volume par apports réguliers au cours de l'élevage. 3 à 5 œufs pondus entre début avril et mi-mai, sont couvés en moyenne 25 jours. L'envol se produit vers 55 jours, mais les poussins sont capables de s'éloigner du nid à partir de l'âge de 2 semaines environ.</p>	
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux annexes II de la Convention de Berne et de la convention de Bonn Espèce protégée nationale en France En France, l'espèce bénéficie depuis 1999 d'un plan national de restauration</p>	
<p><b>EUROPE</b></p> <p><b>Répartition et Etat des populations</b></p>	<p>Le Butor étoilé occupe l'ensemble du paléarctique en période de nidification. Avec une population estimée entre 34 000 et 54 000 couples, son statut de conservation est considéré comme défavorable. En Europe, l'important déclin entre 1970 et 1990 n'est toujours pas compensé par la stabilité ou l'augmentation des effectifs observés entre 1990 et 2000. Le noyau principal de la population est centré sur l'est de l'Europe. En Europe de l'Ouest, l'effectif est souvent réduit à quelques centaines ou dizaines de couples du fait de la régression généralisée des habitats propices à l'espèce.</p>	
<p><b>FRANCE</b></p> <p><b>Répartition nationale et régionale</b></p> <p><b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France, il est présent dans 7 régions, 2/3 de la population se concentrant sur le littoral méditerranéen et les marais et étangs de Picardie et de Lorraine.</b> Migrateur partiel, le butor ne quitte son aire de reproduction que dans les régions à gels hivernaux fréquents. La France reçoit ainsi des migrants du nord et de l'est de l'Europe. L'hivernage, régulier dans les principaux sites de reproduction, l'est également dans des zones où l'espèce n'est pas nicheuse (comme la région parisienne). Le statut de conservation est considéré comme vulnérable, la <b>population nicheuse</b> ayant chuté de 35 à 45% en 30 ans. Population estimée à 500 mâles chanteurs au début des années 1970, puis à <b>300 en 2000</b>, d'après l'enquête nationale sur le suivi des espèces nicheuses rares et menacées. Les <b>effectifs hivernants</b> estimés entre 50 à 200 individus selon <i>Rocamora &amp; Yeatman-Berthelot</i>, sont probablement très sous-estimés au regard de la discrétion de l'espèce et seraient plutôt de l'ordre du millier d'individus (<i>Source Chhiers d'Habitats Oiseaux</i>) <b>En Ile de France, la population nicheuse est considérée comme disparue en 1995 (Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal &amp; Lesaffre-2000)</b></p>	

## Annexe T 7.7

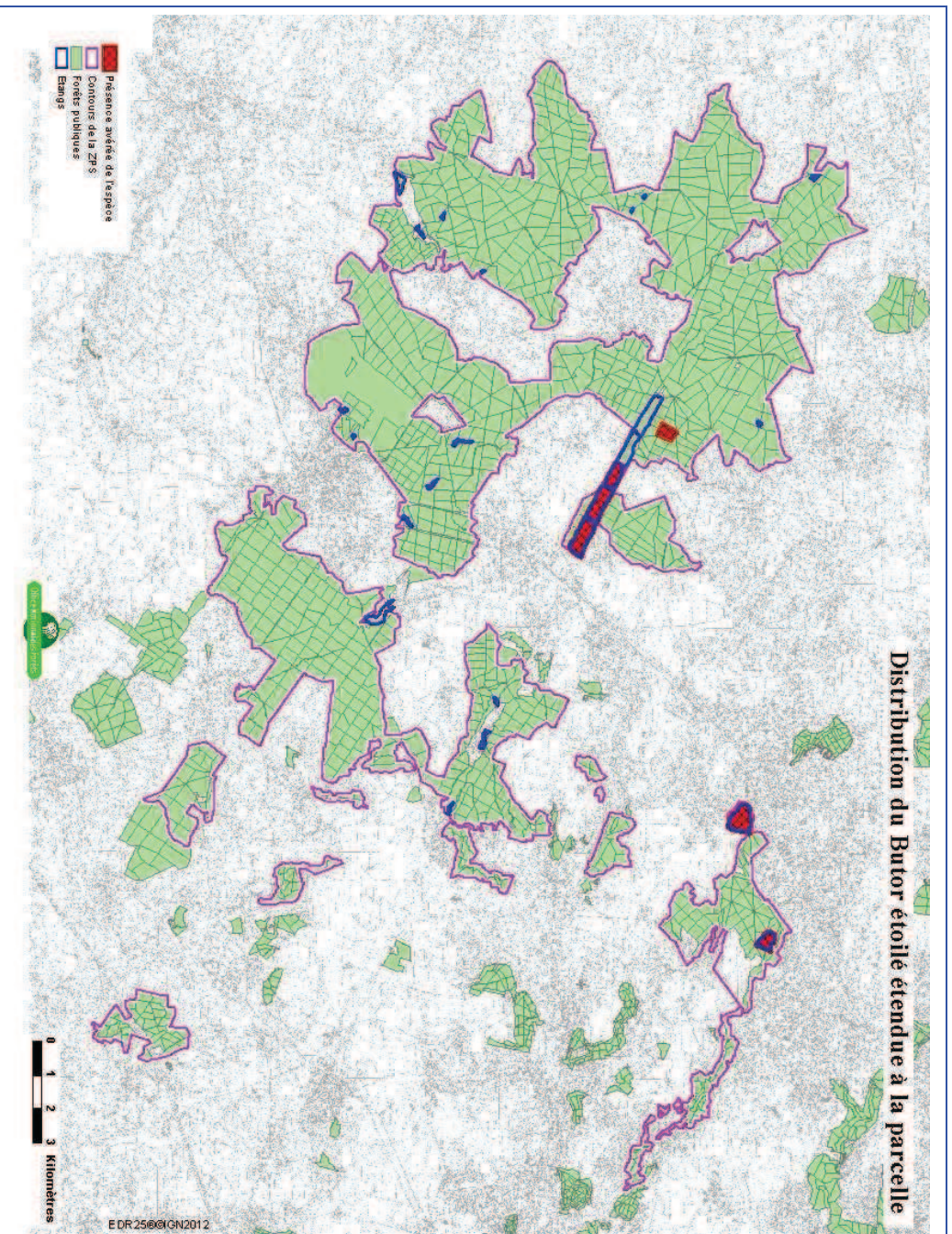
### Butor étoilé *Botaurus stellaris* Code Natura 2000 : A 021 Dans la ZPS

<b>Statut</b>		<b>Migrateur non nicheur , hivernant.</b>																																																																																												
<b>Secteurs, habitats fréquentés</b>		Espèce cantonnée aux phragmitaies de la <b>chaîne des étangs de Hollande</b> : Pourras en particulier En février 2008: sur la roselière de l'étang des Noés En 2010: Une observation dans la carrière de l'Etang du Manet (FD Port Royal)																																																																																												
<b>Période de présence dans la ZPS</b>		<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 10%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="12" style="text-align: center;"><i>hivernants</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="12" style="text-align: center;"><i>présence irrégulière</i></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="12" style="text-align: center;"><i>période sensible en hivernage</i></td> </tr> </table>		Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence														<i>hivernants</i>													<i>présence irrégulière</i>												Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible														<i>période sensible en hivernage</i>											
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																																																		
Présence																																																																																														
	<i>hivernants</i>																																																																																													
	<i>présence irrégulière</i>																																																																																													
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																																																		
Période sensible																																																																																														
	<i>période sensible en hivernage</i>																																																																																													
<b>Etat des Populations</b>		<p><b>Evolution des populations inconnue.</b> Présence régulière d'individus en hivernage (1 ou 2 oiseaux).</p> <p>En 2008: 2 contacts au chant en mai, en décembre (rive sud de Saint Hubert), une observation en juin</p> <p>En 2009: aucun contact en période de nidification</p> <p>En 2010: une observation en avril à l'Etang du Manet (carrière de fond d'étang)</p> <p>En 2011, à l'étang des Nbès: en janvier (1 à 2 oiseaux), ainsi qu'en décembre- janvier 2012</p>																																																																																												
<b>Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau régional</b>		<b>Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau national</b>																																																																																												
<b>Facteurs défavorables à l'espèce</b>		<b>Important / Important</b>																																																																																												
<b>Mesures de conservation &amp; Propositions d'actions</b>		<p>Destruction des zones humides, disparition, atterrissement des roselières</p> <p>Type de gestion hydraulique,</p> <p>Travaux de fin d'été (septembre)</p> <p>Dégradation de la qualité de l'eau</p> <p>Dérangement par les activités de loisirs</p> <p>Espèce présente en période inter- nuptiale (hivernage), l'objectif est d'assurer la tranquillité et la maintien de sites d'accueil pour cette espèce particulièrement sensible au dérangement</p> <p><b>Maintenir voire restaurer les sites d'accueil actuellement favorables à l'hivernage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien des roselières: coupe du roseau en autonomie par rotation (plan de fauche) avec exportation des produits, entretien de chenaux</li> <li>- gestion adéquate des niveaux d'eau sur la roselière limitant son atterrissement et la colonisation ligneuse (saules)</li> <li>- maintien d'un niveau d'eau assez élevé (10 à 20 cm) en hivernage</li> </ul>																																																																																												
<b>Suivi de l'espèce</b>		<b>Veille</b> par les naturalistes locaux																																																																																												

## Annexe T 7.7




*Photo Frédéric Pelsy*



## Annexe T 7.8

### Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* Code Natura 2000: A 224

<p><b>Description</b></p>	<p>Taille: 25 - 28 cm Envergure: 54 - 60 cm Oiseau élancé volant à la façon d'un faucon. Son plumage brun-gris le camoufle au sol dans les feuillages et les branchages Le mâle se distingue de la femelle par des taches blanches au bout des ailes et aux bords de la queue, bien visibles en vol. Son bec très court et échancré ressemble à celui du martinet</p>	
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>Migrateur transsaharien, il hiverné en Afrique tropicale. Il est présent dans nos régions de fin avril à début septembre Oiseau crépusculaire et nocturne, il se repose le jour couché au sol ou sur une branche basse. Il fréquente les espaces semi-ouverts, semi-boisés, à zones buissonnantes et plages de sol nu. Il évite les sols trop humides Il s'installe dans les friches, landes et coupes forestières. En forêts de plaine traitées en futaie régulière, il affecte les vastes coupes rases pendant une quinzaine d'années où il peut atteindre de fortes densités. Il occupe les parcelles feuillues et résineuses en régénération, utilisant quelques arbres comme postes de chant. Il peut s'installer dans des jeunes peuplements forestiers en croissance s'il trouve une clairière d'une surface supérieure à un hectare.</p>	
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>L'Engoulevent d'Europe part en chasse d'un vol léger et silencieux au crépuscule. Son régime insectivore est largement basé sur les papillons de nuit; il capture également des coléoptères, gros et petits</p>	
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>Nichant au sol, l'engoulevent recherche un substrat sec, sablonneux ou pierreux; se réchauffant facilement le jour. La femelle pond ses 2 oeufs, à même le sol, dans une simple cuvette, généralement dans une zone dégagée, une petite clairière. Deux pontes ont lieu, en mai-juin et en juillet-août. Incubation et élevage prennent une vingtaine de jours chacun, suivis d'une émigration rapide des jeunes.</p>	
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la Convention de Berne. Espèce protégée nationale en France</p>	
<p><b>EUROPE</b></p>	<p>Présent en période de reproduction sur l'ensemble de l'Europe, son statut de conservation est défavorable. L'espèce a subi un déclin général, sauf en Europe centrale. Par contre, en Grande-Bretagne, après un déclin dans les années 1970, il a retrouvé 75% de ses effectifs d'antan. La population européenne (Turquie incluse) est estimée à 470 000 - 1 million de couples.</p>	
<p><b>FRANCE</b></p> <p><b>Répartition nationale et régionale</b></p> <p><b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France, présent partout</b>, mais plus rare au nord d'une ligne Le Havre- Besançon, <b>il n'occupe pas tous les sites favorables</b>. On le rencontre surtout en plaine jusqu'à l'étage collinéen (plus rare au-delà de 800 m). <b>Les effectifs sont estimés entre 50 000 et 100 000 couples, soit plus de 10% de la population européenne</b>, avec des effectifs élevés dans la moitié sud du pays, moindres dans l'Est, le Nord, et en montagne. Depuis quelques années, les régions à faibles effectifs subissent un déclin lié pour partie à une intensification des pratiques agricoles (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>) <b>En Ile de France</b>, en 1995, la population était estimée à 150- 200 couples, dont 50 à Fontainebleau (<i>Source Les oiseaux d'Ile de France P.le Maréchal G Lesaffre-2000</i>) L'effectif actuel est évalué à <b>250 - 300 couples</b> (<i>Source: Groupe experts du présent DocOb</i>). Son état de conservation ne semble pas défavorable dans la région, même s'il est classé "Quasi menacé" dans la liste rouge régionale. Pour la ZPS des Boucles de Moisson, le DocOb fait état de 9- 14 couples sur le site (2009).</p>	

## Annexe T 7.8

### Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* Code Natura 2000: A 224 Dans la ZPS

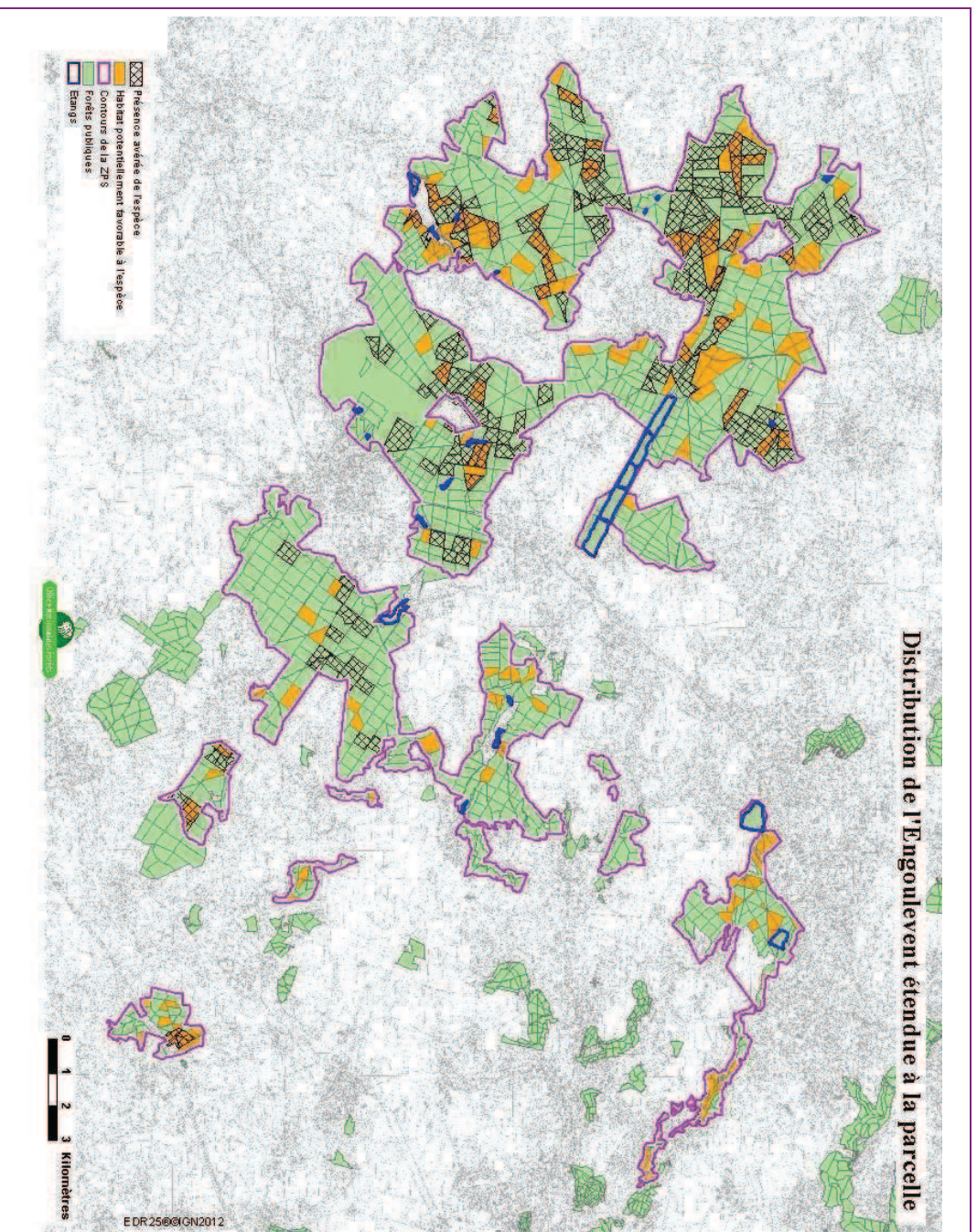
<b>Strutut</b>	<b>Migrateur, nicheur</b>																																																						
<b>Secteurs, habitats fréquentés</b>	Présent en forêt dans la plupart des parcelles en régénération ou jeunes plantations de pins & les milieux landicoles. En forêt domaniale de Rambouillet, le canton de la Harasserie est un bastion important de l'espèce. Petite population stable en FD d'Angervilliers. <u>A noter</u> Bois de Rochefort (en bordure de la ZPS): en juin 2007, un inventaire collectif ( <i>Bonnelles Nature-CERF-CORIF-PNRHVC</i> ) a comptabilisé 12 chanteurs.																																																						
<b>Période de présence dans la ZPS</b>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td> <td>F</td> <td>M</td> <td>A</td> <td>M</td> <td>J</td> <td>Jt</td> <td>A</td> <td>S</td> <td>O</td> <td>N</td> <td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td> <td>F</td> <td>M</td> <td>A</td> <td>M</td> <td>J</td> <td>Jt</td> <td>A</td> <td>S</td> <td>O</td> <td>N</td> <td>D</td> </tr> <tr> <td><b>Période sensible</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> </tr> </table>			Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	<b>Période sensible</b>												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Présence																																																							
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
<b>Période sensible</b>																																																							
<b>Etat des Populations</b>	Effectifs de la ZPS: <b>environ 140 couples</b> (comptages de 2005 à 2008): <ul style="list-style-type: none"> <li>• 130 sur la forêt domaniale de Rambouillet</li> <li>• 4 au Domaine national de Rambouillet</li> <li>• 5-7 en forêt domaniale d'Angervilliers</li> </ul> Fort accroissement des populations après la tempête de 1999																																																						
<b>Evolution de la population dans la ZPS</b>	<b>Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional</b>	<b>Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national</b>	<b>Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional</b>																																																				
<b>Facteurs défavorables à l'espèce</b>	<b>En augmentation</b> <span style="color: red; font-weight: bold;">Majeur</span> <p>Travaux sylvicoles (surtout mécaniques) de printemps, dans les régénérations forestières Prolifération du Sanglier (prédation sur une espèce nichant au sol.) Disparition de ses habitats: landes... Utilisation d'insecticides (diminue la disponibilité en nourriture)</p> <p>Offrir à l'échelon des massifs forestiers, un ensemble d'habitats favorables analogue à celui d'aujourd'hui, aussi bien dans les peuplements de moins de 3 mètres de hauteur que sur les secteurs ouverts favorables à l'espèce ce qui correspond pour les régénérations, plantation, jeunes peuplements, à moins de 5% de la surface forestière gérée, surface à augmenter avec les milieux ouverts (landes...) et chemins forestiers également fréquentés par l'engoulevent</p> <p><b>Parcelles en régénération ou jeunes plantations :</b> Tendre vers une surface proche de celle requise pour l'équilibre des classes d'âges dans les aménagements forestiers installer des cloisonnements sylvicoles dans les régénérations forestières proscrire les insecticides</p> <p><b>Secteurs landicoles potentiellement favorables :</b> maintenir ou restaurer leurs capacités d'accueil</p> <p><b>Eviter tout dérangement sur les zones de reproduction avérées durant la période de nidification (mai à août) :</b> activités de loisirs (divagation des chiens, manifestations diverses ) travaux sylvicoles (entretien cloisonnements, dégagements des peuplements)</p> <p><b>Fermeture à la circulation motorisée d'un maximum de routes et allées forestières</b> (accroissement de mortalité induite par la circulation nocturne)</p> <p><b>Contrôle de la population de sangliers</b> (prédation des nichées au sol)</p> <p><b>Sensibilisation des agents et ouvriers forestiers à la présence et au comportement de l'espèce au moment des interventions sylvicoles</b></p>																																																						
<b>Mesures de conservation &amp; Propositions d'actions</b>	<b>Inventaire à prévoir sur la forêt domaniale de Port Royal</b> (secteurs potentiellement favorables) <b>Veille par les naturalistes locaux</b> <b>Etat des lieux précis l'année précédant la révision du DocOb</b>																																																						
<b>Suivi de l'espèce</b>																																																							



## Annexe T 7.8




*Photo Patrice Moreau*



**Annexe T 7.9**

**Fauvette pitchou *Sylvia undata* Code Natura 2000: A 302**

<p><b>Description</b></p>	<p>Taille: 12,5 - 13 cm Petite et mince, la Fauvette pitchou peut avoir l'air d'une "boule". Sa longue queue étroite est de même longueur que son corps Les adultes ont le cercle orbitaire rouge Dos gris foncé, gorge pointillée de blanc, poitrine et flancs rouge vif chez le mâle La femelle et les jeunes sont plus ternes</p>	
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>Espèce diurne et considérée comme sédentaire, la Fauvette pitchou est sensible aux épisodes froids et prolongés de l'hiver qui régulent temporairement les effectifs. En dehors de la période de défense de son territoire (début avril), sa présence reste très discrète. Dans le Midi, elle habite les fruticées denses et basses (inférieures à 2 m) de natures variées. Ailleurs, elle fréquente les landes calcifuges d'ajoncs et de bruyères (surface d'au moins 5000 m<sup>2</sup>). Elle tolère la présence en densité modérée d'arbres et arbustes de moins de 3 mètres et peut fréquenter les jeunes plantations forestières associées à la présence d'Ericacées.</p>	
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>Elle se nourrit d'insectes (coléoptères, diptères, hyménoptères, lépidoptères) et d'araignées ; les chenilles sont largement chassées pendant l'élevage des jeunes. Des baies sont consommées à la mauvaise saison.</p>	
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>Elle construit son nid dans un buisson épineux, de préférence proche du sol, et élève une nichée 2 fois par an, entre avril et juillet. 4 œufs sont couvés 12-13 jours. Les jeunes quittent le nid à 11-13 jours.</p>	
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la Convention de Berne Espèce protégée nationale en France</p>	
<p><b>EUROPE</b></p> <p><b>Répartition et Etat des populations</b></p>	<p>Espèce des régions méditerranéennes et littorales, la Fauvette pitchou occupe le pourtour méditerranéen et la façade atlantique jusqu'au sud de la Grande-Bretagne. L'effectif européen est estimé entre 1,9 et 3,7 millions de couples. La population européenne serait globalement stable mais sans avoir retrouvé le niveau antérieur à son déclin dans les années 1970- 1990, son statut de conservation est encore estimé défavorable (Source: <i>Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>).</p>	
<p><b>FRANCE</b></p> <p><b>Répartition nationale et régionale</b></p> <p><b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France</b>, considérée «à surveiller», elle est fréquente dans tout le bassin méditerranéen, bien présente en Bretagne, en Poitou-Charentes, en Gironde et dans les Landes. <b>L'effectif national</b> peut être considéré comme globalement stable depuis les années 1970 mais la population de la façade atlantique est soumise à des fluctuations notables largement dues aux hivers rigoureux. (Source: <i>Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>) <b>En Ile de France</b>: Uniquement connue à Fontainebleau, son apparition est récente ailleurs: fin années 90 à Sénart, en 2008 à Rochefort en Yvelines et dans les Boucles de Moisson. Effectif évalué à moins de 50 couples en 1997 (Source <i>Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000</i>), une enquête menée en 2001 sur Fontainebleau donnait 25 à 30 couples. <b>Actuellement</b>, la population francilienne est estimée entre 30 et 50 couples. L'espèce est classée "En danger" dans la liste rouge régionale.</p>	

## Annexe T 7.9

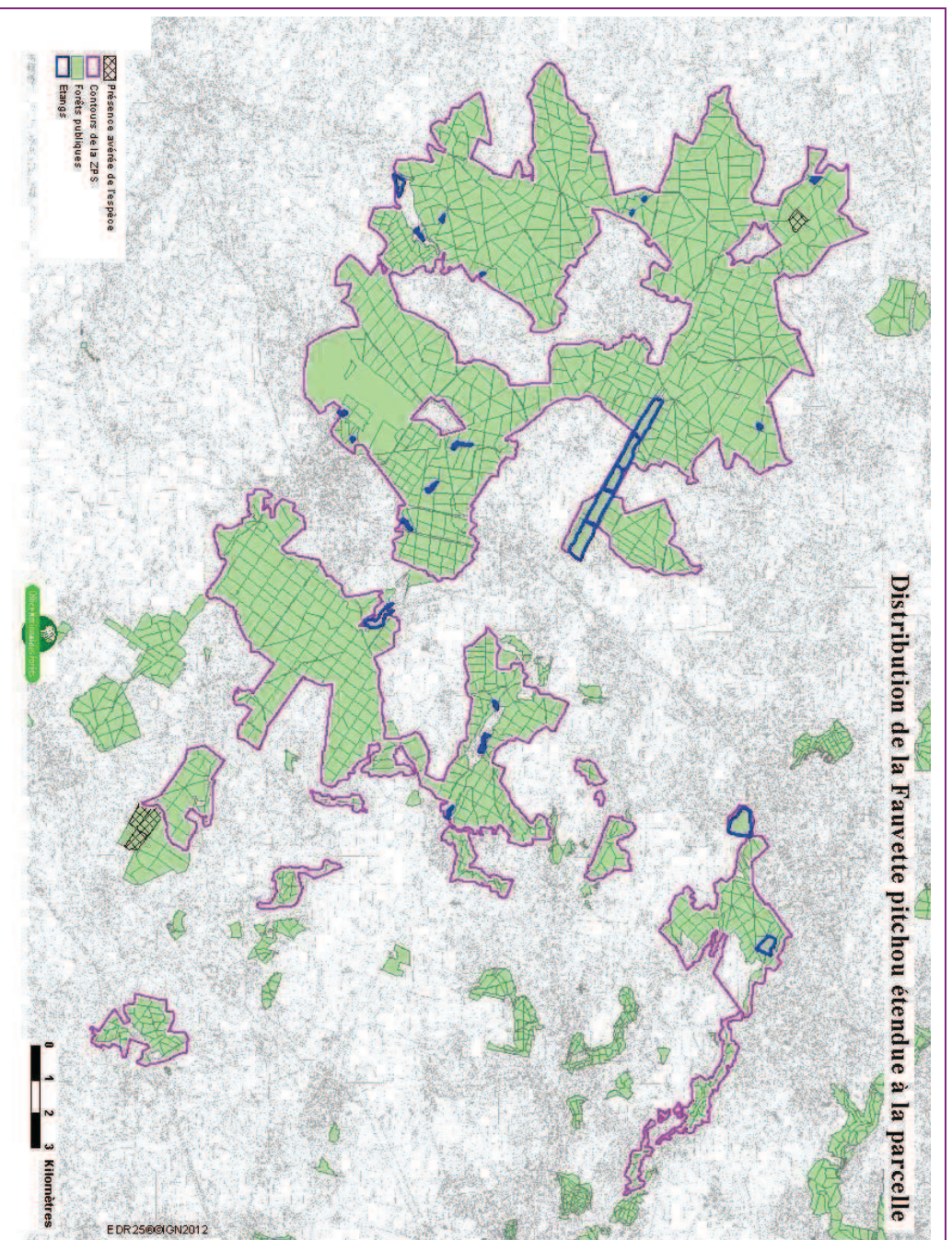
### Fauvette pitchou *Sylvia undata* Code Natura 2000: A 302 Dans la ZPS

<b>Stratut</b>	<b>nicheur à proximité</b>																																																				
<b>Secteurs, habitats fréquentés</b>	En marge de la ZPS, dans le <b>Bois de Rochefort</b> , elle fréquente des landes à callune peu boisées, à massifs épais de bruyères hautes (80cm à 1m), formant des clairières d'environ 5000m <sup>2</sup> .																																																				
<b>Période de présence dans la ZPS</b>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 10%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence																																																					
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible																																																					
<b>Etat des Populations</b>	<p><b>En 2009 :</b> Malgré l'hiver très froid 2008-2009, le <b>Bois de Rochefort</b> en limite de ZPS, avec <b>1 couple cantonné et 1 mâle chanteur</b> inventoriés, était la <b>seule station</b> connue dans la région de Rambouillet.</p> <p>D'autres habitats potentiels (FD Angervilliers, landes en FD de Rambouillet) ont été explorés la même année sans résultats.</p> <p><b>En 2010 :</b> Au mois d'avril, un mâle chanteur est signalé en 2<sup>ème</sup> division de la forêt domaniale de Rambouillet (parcelle 2.22)</p> <p><u>A noter:</u> En 1978, un couple avait été observé en forêt domaniale de Rambouillet sur le canton de la Pommeraie, parcelle 16.17. Depuis, il n'y a jamais eu d'autres observations sur ce secteur.</p>																																																				
<b>Facteurs défavorables à l'espèce</b>	Travaux forestiers de printemps = destruction de nichées Disparition des landes, des bruyères Hivers froids																																																				
<b>Mesures de conservation &amp; Propositions d'actions</b>	<p><b>Maintenir les habitats actuellement favorables :</b> <b>Bois de Rochefort:</b> Maintenir les callunales peu boisées, à massifs épais de bruyères hautes (80cm à 1m), par une restauration et un entretien régulier à saison adéquate (extraction ligneux, broyages localisés de la callune (en privilégiant l'exportation des produits))</p> <p><b>Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des secteurs à observations récentes, ou potentiellement favorables:</b> FD Rambouillet : - Etang neuf de Gambaiseuil (parcelle 2.22) - Landes de la Houssine, du Cerisaie FD Angervilliers : landes</p> <p><b>Eviter tout dérangement sur les zones de reproduction avérées durant la période de nidification (mars à juillet) :</b> activités de loisirs (divagation des chiens, manifestations diverses ) travaux forestiers (entretien peuplements ou voirie)</p>																																																				
<b>Suivi de l'espèce</b>	<p><b>Veille par les naturalistes locaux</b></p> <p><b>Bois de Rochefort:</b> veille annuelle pour suivre l'évolution de la population (nombre de couples, secteurs fréquentés...).</p> <p><b>Forêt domaniale de Rambouillet (2<sup>ème</sup> division) :</b> un inventaire à réaliser pour confirmer l'observation de 2010 et le cas échéant suivi annuel</p> <p><b>Secteurs potentiels en FD Rambouillet</b> (Houssine, Cerisaie), en <b>FD Angervilliers</b> (landes) : inventaire à réaliser, et le cas échéant suivi annuel</p>																																																				

## Annexe T 7.9




*Photo Julien Thuirel*



Annexe T 7.10

**Martin pêcheur *Alcedo atthis* Code Natura 2000: A 229**

<p><b>Description</b></p>	<p>Taille: 15 -17 cm Envergure : 24 - 26 cm          Petit oiseau à silhouette et couleurs caractéristiques.          Dos bleu brillant, ventre et joues orange vif, ailes bleu vert, long bec noirâtre, taches blanches au cou et aux joues.</p>	
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>Fréquentte les rives de cours d'eau et lacs, les étangs, les gravières en eau, les marais et canaux.          Il recherche des zones poissonneuses peu profondes avec des postes d'affût au-dessus de l'eau (branches, souches). Un boisement en bordure d'eau lui est donc favorable.          Il préfère nicher près de l'eau, dans des berges meubles érodées favorables au forage de son terrier, mais peut s'en éloigner.          Sédentaire en France, il est très sensible au froid et fuit les zones gelées en cas d'hiver rigoureux.          Territorial, farouche et solitaire, il se perche souvent à l'affût sur les berges, en agitant nerveusement tête et queue. Son vol très rapide, direct, au ras de l'eau fait penser à une "flèche bleue".</p>	
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>Le Martin-pêcheur est largement piscivore.          Il plonge depuis des perchoirs où il est à l'affût pour pêcher de petits poissons ou encore des larves d'insectes et de batraciens. Il peut aussi voler sur place pour guetter le poisson et plonger.</p>	
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>Il creuse un terrier pour nicher (50 à 90 cm de profondeur) dans une berge escarpée d'étang ou de rivière, voire dans une sablière.          Ces terriers sont ensuite ré-utilisés mais rarement par les mêmes individus. Il fréquente aussi des nichoirs artificiels adaptés, des chablis, parfois loin de l'eau.          Les couples élèvent d'avril à août, 2 à 3 nichées par an.          6 à 7 oeufs sont couvés 19 à 21 jours. Les jeunes s'envolent 23 à 27 jours plus tard et sont rapidement indépendants.          Les effectifs reproducteurs varient fortement d'une année à l'autre (&gt;50%) en raison de la grande sensibilité aux rigueurs hivernales</p>	
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux          Annexe II de la Convention de Berne.          Espèce protégée nationale en France</p>	
<p><b>EUROPE</b></p> <p><b>Répartition et Etat des populations</b></p>	<p>En Europe du Nord et de l'Ouest, migrateur partiel, il effectue des déplacements plus ou moins importants.          Son statut de conservation est jugé défavorable en raison d'une chute des effectifs variable selon les pays, au cours de la période 1970-1990.          Depuis 1990, les effectifs nicheurs semblent se maintenir sauf en Espagne, Slovaquie, Slovaquie et Grèce.          La surveillance de l'espèce est encore d'actualité, compte tenu de la taille relativement faible de la population européenne estimée entre 80 000 et 160 000 couples.</p>	
<p><b>FRANCE</b></p> <p><b>Répartition nationale et régionale</b></p> <p><b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France</b>, il se reproduit sur l'ensemble du territoire jusqu'à 1500 m d'altitude, avec de faibles densités, voire une totale absence sur une partie des Pyrénées et des Alpes, en Beauce et Brie.          En hiver, des oiseaux venant d'Angleterre, Belgique, Pays-Bas ou d'Europe centrale viennent grossir les rangs de la population hexagonale, en majorité sédentaire.          La France accueilleraient la <b>plus forte population européenne (10 à 30 000 couples)</b>, suivie de la Russie (12 à 25 000 couples).          Considéré «à surveiller», ses effectifs ont subi de nombreuses fluctuations au cours du XX<sup>ème</sup> siècle et sont actuellement compris entre 100 et 1 000 couples dans chaque région, sauf en Ile de France (entre 50 et 150 couples) et la Corse (5 à 10 couples). Aujourd'hui, il tend à progresser vers le sud du pays et régresse dans les zones les plus aménagées. (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>)</p> <p><b>En Ile de France</b>, on comptait <b>100 à 150 couples en 1995 (Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000)</b>, entre <b>50 et 150 en 2010</b>. Il n'est pas considéré comme menacé ("Préoccupation mineure" dans la liste rouge régionale).</p>	

Annexe T 7.10

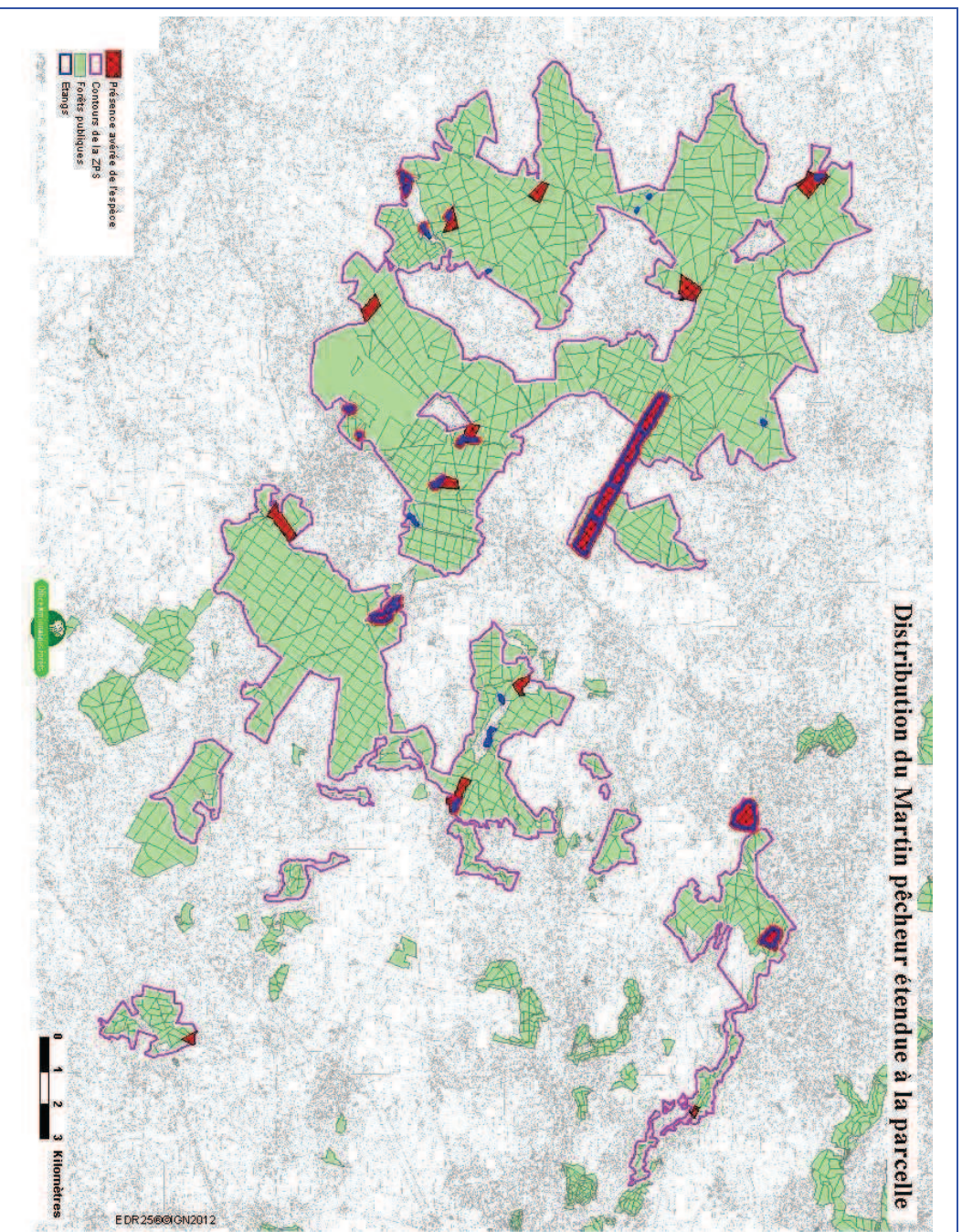
**Martin pêcheur *Alcedo atthis* Code Natura 2000: A 229**  
**Dans la ZPS**

Statut	nicheur , migrateur et hivernant peu commun		
Secteurs, habitats fréquentés	<p>Il existe peu d'habitats potentiels pour sa nidification dans la ZPS.</p> <p>Des oiseaux sont observés sur les étangs (pêche),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• surtout sur les étangs de Hollande, mais aussi sur l'étang de la Tour, en forêt domaniale de Rambouillet ; sur des étangs forestiers comme les étangs de l'Abbaye, de Cernay, des Roches, d'Or, l'étang du Roi, sur des mares ( mare de Foulampont...) ou ruisseaux : Ru des Mares au Vraigre, Ru des Ponts Quentins,</li> <li>• sur l'étang des Noës, l'étang du Manet....</li> <li>• aux marais de Maincourt (en limite de la ZPS)</li> </ul>		
Période de présence dans la ZPS	<p align="center"><b>Etat des populations et évolution peu connus.</b></p> <p>Très peu d'observations ont été faites lors de la campagne 2009 ou à l'occasion de pointages ponctuels en 2010. L'hiver 2008-2009 semble avoir décimé les populations locales.</p> <p>2009: Etangs de St Hubert, effectifs maximaux observés: 3          Etang des Noës, une observation en avril          En bordure de ZPS, au marais de Maincourt, nidification à noter</p> <p>2010: Un oiseau observé en juin et en juillet aux Etangs de St Hubert</p> <p>2011 : espèce plus présente au moins sur les étangs de Hollande, observations en mars ( 2 individus) puis régulièrement de mai à août (1 à 2 oiseaux)</p>		
Evolution de la population dans la ZPS	En régression	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national
Facteurs défavorables à l'espèce	<p>Dégradation et destruction des milieux humides</p> <p>Pollution des eaux</p> <p>Rectification des cours d'eau, profilage des berges, enrochements et travaux de consolidation de berges</p> <p>Dérangements (parcours de pêche, activités récréatives...)</p>		
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Objectif : conserver et créer des sites de nidification favorables</p> <p><i>Etablir une cartographie fine des sites de nidifications potentiels</i> (berges d'étangs, de rus...) puis le cas échéant, proposer la création de parois artificielles meubles, la pose de nichoirs en particulier lors de la réfection des digues <i>des berges</i> (dissimulation du nid, perchoirs).</p> <p><i>Préserver les boisements rivulaires à vieux arbres, à végétation dense, avec réseau racinaire développé au niveau des berges</i> (dissimulation du nid, perchoirs).</p> <p><i>Conserver la tranquillité des sites de nidification en période de reproduction (mars à août)</i> activités de loisirs (divagation des chiens, manifestations diverses... ) travaux d'entretien, interventions sylvicoles</p>		
Suivi de l'espèce	<i>Inventaire précis</i> des sites de reproduction actuellement inconnus (stagiaires, technicien de rivière)		




*Photo Laurent Charbonnier*

## Annexe T 7.10



**Annexe T 7.11**

**Pic mar *Dendrocops medius* Code Natura 2000 : A 238**

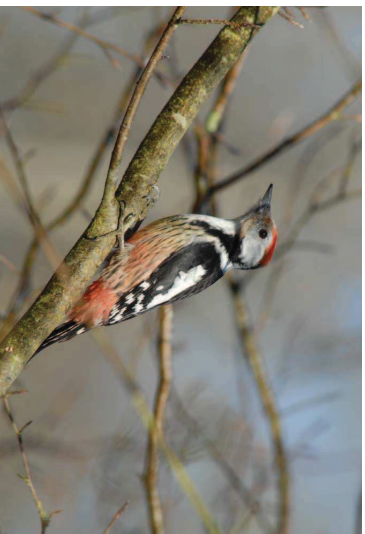
<p><b>Description</b></p>	<p>Taille: 20 - 22 cm Envergure: 33 - 36cm Sexes très semblables (femelle plus terne) Dessus noir taché de blanc, dessous blanc, flancs rayés de noir, et bas ventre rose. Tête ornée d'une calotte rouge clair sans bordure noire, la joue blanche est surlignée par une barre noire s'interrompant à l'arrière de la tête. Son bec fin ne lui permet pas de forer du bois sain.</p>	
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>Sédentaire, il vit dans les forêts de feuillus avec une nette préférence pour les chênaies, les chênaies-charmaies. Exceptionnel en hêtraies pures, il évite les résineux. Il recherche les derniers strades forestiers où dominent les gros chênes. Il lui faut au minimum 20 gros arbres à l'hectare pour nicher régulièrement (optimum: au moins 40 arbres/ ha, de diamètre à 1m30 du sol au moins égal à 50 cm, les densités peuvent alors dépasser 2 à 3 couples/ 10 ha). Il peut également nicher en densité faible dans des strades plus jeunes bordant les vieilles parcelles. Discret, il est souvent difficile à contacter. Il tambourine rarement et chante durant la courte période de délimitation des territoires, en fin d'hiver début de printemps.</p>	
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>Insectivore, le Pic mar prospecte les branches de houppiers des arbres, capturant ses proies dans les crevasses des écorces, sous les écorces décollées, à la surface des feuilles... Il profite aussi des coulées de sève en fin d'hiver et au début du printemps</p>	
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>Le chant émis par le mâle en période de nidification est lent, nasillard et plaintif. Le Pic mar recherche des chandelles pourries, des arbres dépérissants (surtout chêne) dont le bois est facile à travailler pour y creuser entre 1,5 et 5 m de hauteur, une loge à entrée circulaire de 5 cm de diamètre. Pondus entre fin avril et mai, les 5 à 6 oeufs sont couvés par les 2 parents pendant 2 semaines. Les jeunes s'envolent 3 semaines plus tard et deviennent indépendants 10 à 14 jours après leur envol.</p>	
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la Convention de Berne Espèce protégée nationale en France</p>	
<p><b>EUROPE</b> <b>Répartition et Etat des populations</b></p>	<p>Espèce européenne sédentaire, elle se limite au Paléarctique occidental. Elle est absente des îles britanniques, de la Scandinavie et de presque toute la zone méditerranéenne, hors les Balkans. On constate un recouvrement de son aire de répartition avec celle du Charme sans que l'on puisse l'expliquer. Jugée en situation favorable (généralement stable depuis 1970, mais en déclin au sud-est depuis 1990) avec une fourchette d'effectifs de 140 000-310 000 couples, l'amélioration de la connaissance de sa répartition et des estimations basées sur des inventaires font revoir les effectifs à la hausse.</p>	
<p><b>FRANCE</b> <b>Répartition nationale et régionale</b> <b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France</b>, il est rare dans le nord et l'extrême sud-ouest, absent de la bordure méditerranéenne et des montagnes au-dessus de 700 mètres. Ailleurs, sa distribution est irrégulière, offrant localement des densités élevées. Evalués dans les années 1990 à moins de 1 000 couples, on comptait <b>25 000-100 000 couples en 2004</b>. Une partie de cette augmentation peut être due à une amélioration de l'estimation. Des données locales montrent que les effectifs nationaux sont certainement encore sous-estimés (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>). Il n'en demeure pas moins que cette espèce a connu une lente progression depuis les années 1960, avec des augmentations d'effectifs et d'aire de répartition constatées dans de nombreuses régions depuis le début des années 1990. <b>En Ile de France</b>, l'effectif <b>étrait estimé à plus de 1000 couples en 1998</b> (<i>Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal &amp; Lesaffe-2000</i>), et <b>entre 1 000 et 2 000 couples</b> en 2010. L'espèce n'est pas considérée menacée ("Préoccupation mineure" dans la liste rouge régionale).</p>	



Annexe T 7.11

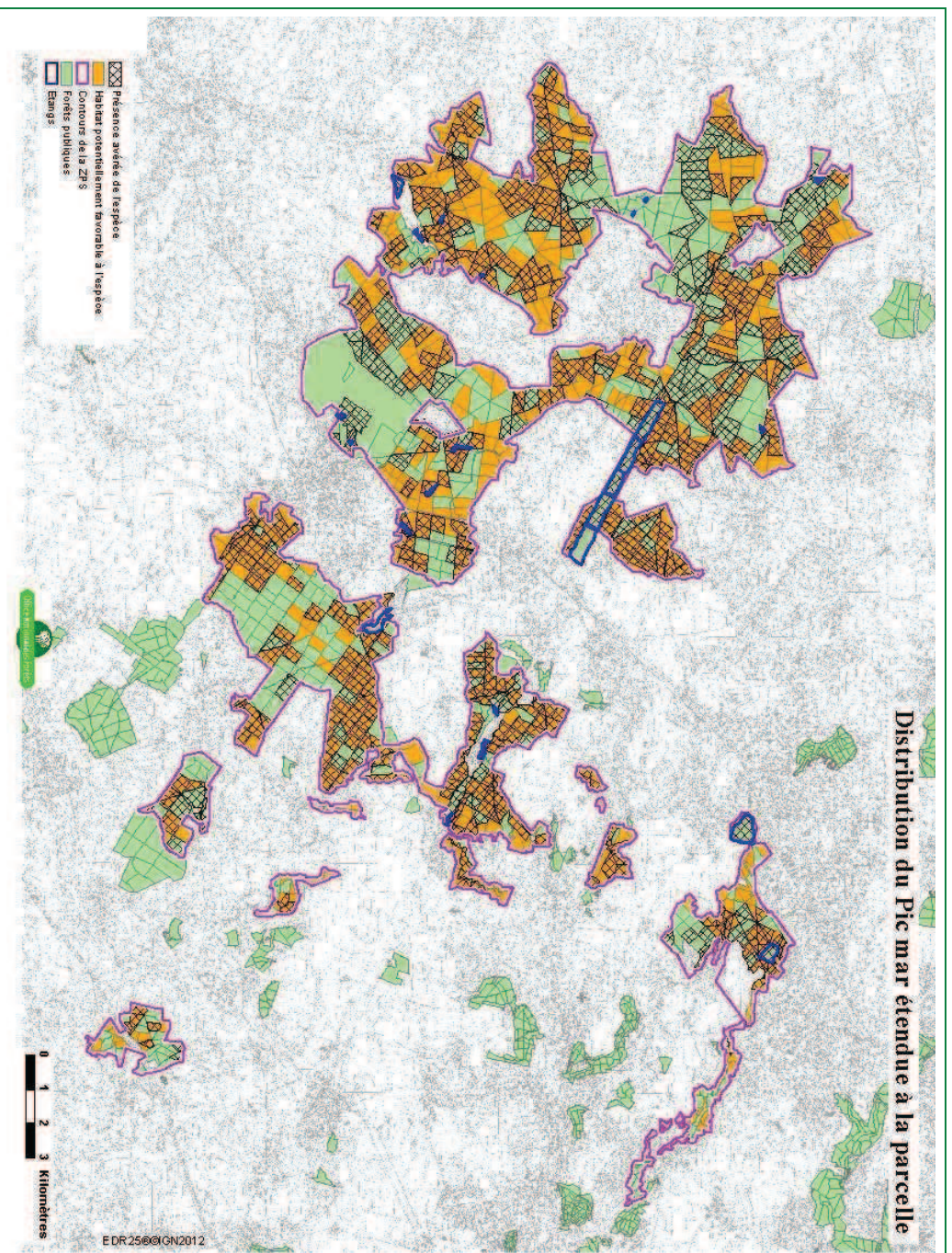
**Pic mar *Dendrocops medius* Code Natura 2000: A 238**  
**Dans la ZPS**

Pic mar <i>Dendrocops medius</i> Code Natura 2000: A 238 Dans la ZPS																																																							
Strutur	Espèce nicheuse et sédentaire																																																						
Secteurs, habitats fréquentés	Le Pic mar est réparti sur l'ensemble des peuplements forestiers feuillus de la ZPS. Il occupe les peuplements de chênes matures et futaies feuillues de diamètre moyen > 45 cm.																																																						
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>			Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Présence																																																							
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Période sensible																																																							
Etat des Populations	<p>Les premières données de Pic mar sur le massif sont récentes (1991). Actuellement, <b>on dépasse</b> probablement la <b>certaine de couples</b> sur l'ensemble de la ZPS (<i>Groupe experts du présent DocOb</i>)</p> <p>Présent sur la moitié de la surface du territoire de la ZPS (cf. carte de répartition), sa densité est très variable suivant les cantons : de 0,9 couple aux 10 hectares à 1 couple aux 5 hectares, avec très localement des territoires de 3 hectares par couple: cas de la forêt domaniale de Rambouillet en 6<sup>ème</sup> division (<i>quadrat ONF de 2000</i>) et en 20<sup>ème</sup> division (<i>relevés LPO de 2009</i>).</p>																																																						
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																					
	Moyen																																																						
Facteurs défavorables à l'espèce	<p>Exploitations forestières de printemps (période de nidification)</p> <p>Disparition des arbres morts et déperissants ou porteurs de loges</p> <p>Disparition des bois tendres (Tremble, Bouleau...), souvent utilisés en substitution d'arbres plus favorables.</p> <p>Rajeunissement des chênaies</p> <p>Disparition des taillis sous futaie</p>																																																						
	<p>Porte essentiellement sur de bonnes pratiques sylvicoles maintenant des habitats favorables à l'espèce:</p> <p><i>Conserv</i>er les <i>forêts feuillues</i>, principalement les chênaies et chênaies- charmaies</p> <p>Lors de l'élaboration des aménagements forestiers, préconiser un âge d'exploitabilité de la futaie régulière de chêne permettant de maintenir des arbres de diamètres moyens supérieurs ou égaux à 55 cm</p> <p><i>Maintenir de gros chênes en proportions suffisantes</i> par création d'un réseau d'îlots de vieux bois (vieillesence et sénescence) suffisamment dense (Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : objectif à terme des aménagements forestiers: 3 % d'îlots de vieux bois) et/ou de RBI</p> <p><i>Conserv</i>er des <i>arbres morts et déperissants en densité suffisante</i></p> <p>Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : constituer une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique, avec, s'ils sont présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au moins un arbre mort ou sénéscent par hectare de 35cm de diamètre minimum,</li> <li>- et au moins 2 arbres par hectare, arbres à cavités visibles et/ou vieux ou très gros arbres</li> </ul> <p><i>Conserv</i>er des <i>bois tendres de gros diamètre (Tremble, Bouleau...)</i></p> <p><i>Proscrire les interventions forestières (coupes, plantations...)</i> à proximité de nids, en période de reproduction (mars à juin)</p>																																																						
Mesures de conservation & Propositions d'actions																																																							
Suivi de l'espèce	<p>Sondage aléatoire (avec magnétophone) en mars avril sur 40 points de milieux favorables à établir dans les 3 ans puis tous les 6 ans</p>																																																						




*Photo Alain Perthuis*

## Annexe T 7.11



## Annexe T 7.12

### Pic noir *Dryocopus martius* Code Natura 2000 : A 236

<p><b>Description</b></p>	<p>Taille: 45 -47 cm Envergure: 65 - 70cm Le plus grand pic européen (taille d'une corneille)</p> <p>Plumage noir, bec et œil clairs, tête ornée d'une colotte rouge un peu huppée pour le mâle, d'une tâche rouge à la nuque pour la femelle A la sortie du nid, jeunes au plumage +/- nuancé de brun, bec nettement plus court</p>	
<p><b>Ecologie et type d'habitat</b></p>	<p>Espèce sédentaire à large territoire ((200 à 500 ha) composé d'arbres de gros diamètre donc âgés (120 ans pour le Hêtre), d'un accès facile aux environs immédiats de l'arbre porteur du nid, avec du bois mort en abondance (trunks, grosses branches, souches) et des fourmillères. Le Pic noir fréquente les vieilles futaies feuillues ou résineuses pouvant renfermer des peuplements plus clairs ou arbustifs. Il utilise tous les types de peuplements et strates forestiers pour se nourrir ou pour creuser sa loge. En plaine, il préfère les hêtraies pour nicher et les résineux pour se nourrir mais creuse volontiers sa loge dans les pins. Solitaire hors de la période de reproduction, c'est un oiseau diurne qui défend un territoire limité aux environs du nid (quelques dizaines d'hectares)</p>	
<p><b>Régime alimentaire</b></p>	<p>Insectivore, le pic noir se nourrit de fourmis et d'insectes xylophages mais aussi de baies.</p>	
<p><b>Reproduction</b></p>	<p>La formation des couples dure de 10 à 15 semaines, les manifestations territoriales commencent dès janvier Pour creuser sa loge, le Pic noir recherche des arbres au fût dégaqué sur plusieurs mètres, de bon diamètre (au moins 45 cm) et situé dans un environnement dégagé. Il s'attaque préférentiellement à un arbre malade ou mort. La loge, à entrée ovale de 12 cm de long, est forée sur le tronc ou sur une branche maîtresse verticale (hêtre, épicéa, pin, aulne, tremble, parfois chêne..) entre 5 et 20 m de hauteur. Cette loge peut être utilisée à plusieurs reprises. 4 à 5 œufs sont pondus en avril. Les jeunes élevés essentiellement par le mâle restent au nid durant 24 à 28 jours.</p>	
<p><b>Statuts juridiques</b></p>	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la convention de Berne Espèce protégée nationale en France</p>	
<p><b>EUROPE</b></p> <p><b>Répartition et Etat des populations</b></p>	<p>Le pic noir est présent dans le nord et le centre de la région paléarctique. Son statut de conservation est jugé favorable en Europe. On ne dispose cependant pas de données comparatives précises sur l'évolution des effectifs en Europe.</p>	
<p><b>FRANCE</b></p> <p><b>Répartition nationale et régionale</b></p> <p><b>Etat des populations</b></p>	<p><b>En France, il est présent dans presque toutes les régions</b> sauf en Corse, une partie de l'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, du sud de la Provence. Il a atteint Finistère et Morbihan en Bretagne et la Manche en Normandie. Estimée à moins de 5 000 couples à la fin de la décennie 1990-2000 puis entre 20 000 et 30 000 couples dans les années 2000, la population française actuelle est prospère. La répartition a complètement changé depuis une cinquantaine d'années. Auparavant, l'espèce nichait uniquement dans les régions montagneuses. En 1957, on note sa nidification en Côte d'Or et en 2004, il est présent dans presque toutes les régions. (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)</p> <p><b>En Ile de France, l'estimation de l'effectif était évalué à au moins 200 couples en 1995 (Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000 ). La population est sans doute encore en augmentation bien que presque tous les milieux favorables soient aujourd'hui occupés. Elle est estimée entre 300 et 500 couples en 2010 (Source: Groupe experts du présent DocOb). Il n'est pas considéré menacé ("Préoccupation mineure dans la liste rouge régionale).</b></p>	

Annexe T 7.12

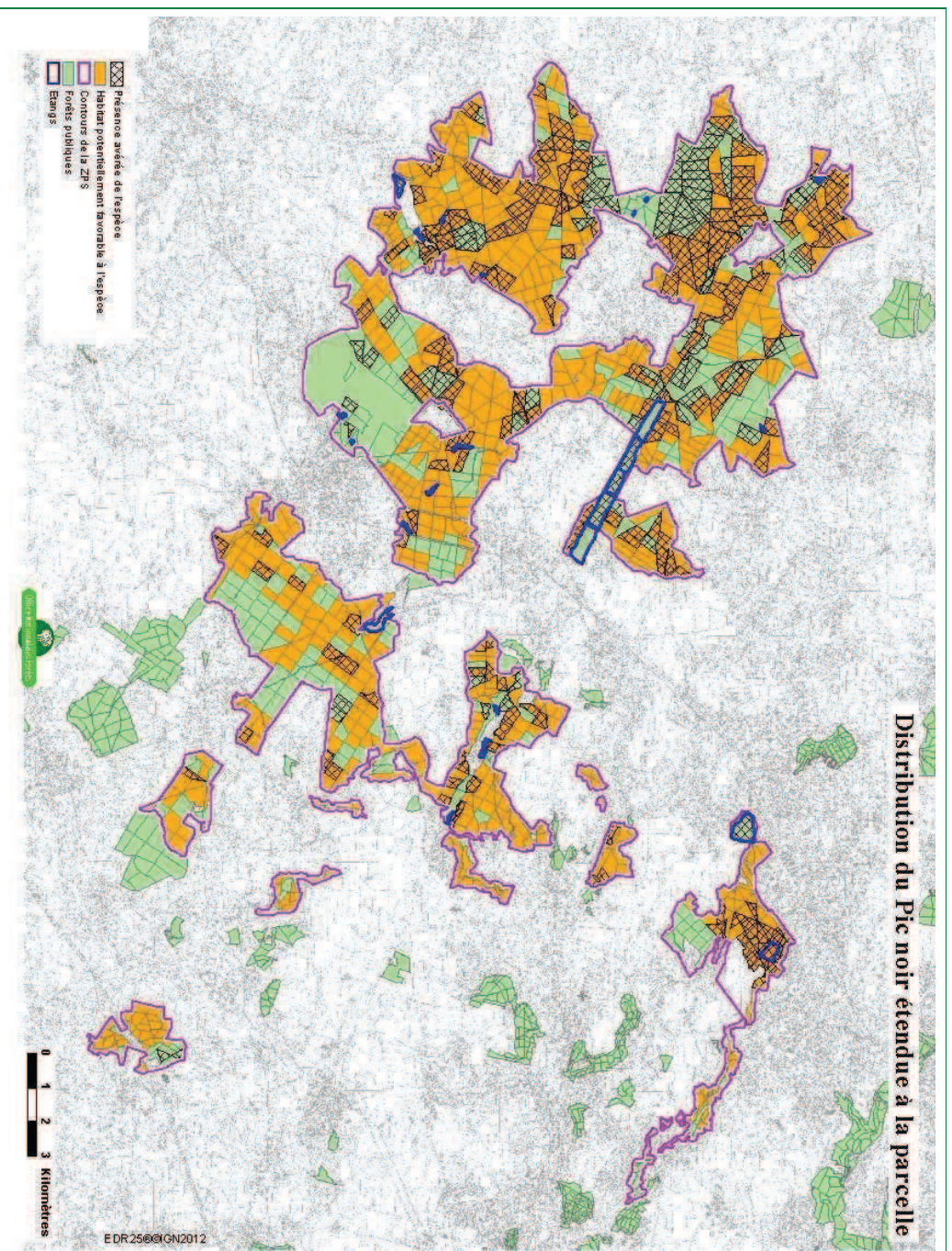
**Pic noir *Dryocopus martius* Code Natura 2000 : A 236**  
**Dans la ZPS**

<b>Stratut</b>																																																							
Espèce nicheuse et sédentaire																																																							
<b>Secteurs, habitats fréquentés</b>																																																							
Présent sur l'ensemble de la ZPS où il fréquente les futaies mélangées de feuillus ou résineux.																																																							
<b>Période de présence dans la ZPS</b>																																																							
<table border="1"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td> <td>F</td> <td>M</td> <td>A</td> <td>M</td> <td>J</td> <td>Jt</td> <td>A</td> <td>S</td> <td>O</td> <td>N</td> <td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td> <td>F</td> <td>M</td> <td>A</td> <td>M</td> <td>J</td> <td>Jt</td> <td>A</td> <td>S</td> <td>O</td> <td>N</td> <td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Présence																																																							
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Période sensible																																																							
<b>Etat des Populations</b>																																																							
Effectifs non connus (n'a jamais fait l'objet d'inventaires généralisés), on peut estimer les effectifs entre 30 à 60 couples ( <i>Groupe experts du présent DocOb</i> )																																																							
Espèce assez commune, les habitats favorables à l'espèce représentent près des 3/4 du territoire ZPS.																																																							
<b>Evolution de la population dans la ZPS</b>		<b>Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional</b>	<b>Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national</b>																																																				
Stable		<b>Majeur</b>	<b>Important</b>																																																				
<b>Facteurs défavorables à l'espèce</b>																																																							
<p>Porte essentiellement sur de bonnes pratiques sylvicoles :</p> <p><b>Conserv</b>er de vieux arbres sans branches basses (prioritairement le Hêtre, en veillant à son renouvellement)</p> <p><b>Conserv</b>er des arbres morts et dépérissants en densité suffisante</p> <p>Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : constituer une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique, avec, s'ils sont présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au moins un arbre mort ou sénescent par hectare de 35cm de diamètre minimum,</li> <li>- et au moins 2 arbres par hectare, arbres à cavités visibles et/ou vieux ou très gros arbres</li> </ul> <p><b>Conserv</b>er les arbres porteurs de loges (important pour toute la faune cavicole) ainsi que le maximum d'arbres en contact lors du marquage de coupes, en particulier tous les hêtres.</p> <p><b>Créer des îlots de vieux bois (vieillessement et sénescence)</b>, en privilégiant les secteurs proches des sites de nids (Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : objectif à terme des aménagements forestiers: 3 % d'îlots de vieux bois)</p> <p><b>Proscrire les interventions forestières</b> (coupes) à proximité de nids de mars à juin</p>																																																							
<b>Mesures de conservation &amp; Propositions d'actions</b>																																																							
<p align="center"><b>Suivi de l'espèce</b></p> <p align="center"><i>Cartographie des loges</i> pour prise en compte dans la gestion puis vérification triennale de l'occupation des loges</p>																																																							




*Photo Alain Perthuis*

## Annexe T 7.12



## Annexe T 7.13

Sterne pierregarin *Sterna Hirundo* Code Natura 2000: A193

Description	<p>Taille: 34 - 37 cm</p> <p>Sterne de taille moyenne au plumage clair</p> <p>Adultes en période nuptiale: calotte noire, manteau et ailes gris clair, cou, ventre &amp; sous-caudales blanc pur, bec rouge vif, pattes rouge orangé</p> <p>Jeunes: front blanc comme l'adulte en hiver, bec à racine orangée</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Espèce migratrice, inféodée aux milieux aquatiques (lacs, rivières, littoral...), elle passe l'hiver en Afrique subsaharienne. Elle est présente dans nos contrées de la fin mars à la mi-août.</p> <p>En période de nidification, elle niche généralement en colonie sur des îlots, des bancs de sable, de galets ou de graviers ou sur les dispositifs artificiels créés pour elle (radeaux de nidification)</p> <p>La fidélité au site est importante tant qu'il reste favorable (faible colonisation par les grandes herbes et les ligneux). La compétition pour les sites de nid est forte en début de saison et lorsque les nids sont proches les uns des autres.</p>	
Régime alimentaire	<p>Elle se nourrit surtout de poissons repérés en vol et capturés en plongeant, mais également de crustacés et d'insectes. L'eau doit être suffisamment claire pour permettre le repérage des proies en vol. Elle s'éloigne parfois de 5 à 10 km du nid pour chercher sa nourriture.</p>	
Reproduction	<p>Elle niche fréquemment en colonie mixte avec la Mouette rieuse et la Mouette mélanocéphale et souffre de la dominance de ces espèces qui occupent déjà leur nid lorsque la Sterne cherche à s'installer.</p> <p>Le nid est une dépression creusée dans le substrat, sur des terrains à faible recouvrement végétal. Il peut être nu, tapissé ou délimité par divers débris végétaux.</p> <p>La ponte de 1 à 3 oeufs débute mi-mai.</p> <p>L'incubation dure 3 semaines et les jeunes s'envolent à l'âge de 3 à 4 semaines.</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux</p> <p>Annexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn</p> <p>Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>En Europe, le statut de conservation est jugé favorable, la population est considérée comme globalement stable depuis 1990 (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>) même si des déclinés nationaux ont été constatés dans les années 1990 (<i>Source : DocOb ZPS Boucle de Moisson</i>).</p> <p>La population est estimée entre 270 000 et 570 000 couples (<i>Source: BirdLife International, 2004</i>). Les effectifs les plus importants étant à l'Est 50 000 à 250 000 couples pour la Russie, 50 000 à 70 000 pour la Finlande et 40 000 à 55 000 pour l'Ukraine).</p> <p>En Europe de l'ouest, les populations les plus importantes sont aux Pays-Bas (18 000 à 19 500 couples), au Royaume-Uni (12 000) et en Allemagne (8 900 -9 600).</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p><b>En France</b>, considérée comme non menacée, elle est classée en « préoccupation mineure » dans la Liste rouge des oiseaux de France (<i>Source: MNHN &amp; Comité français IUCN, 2008</i>).</p> <p>La population, estimée à 5 000 - 5 900 couples dans les années 2000 (<i>Dubois et al, 2008</i>), se divise en 3 populations distinctes: 2 000 couples pour la façade atlantique, 1 500 couples pour la zone méditerranéenne et 2 000 couples pour la population continentale répartie le long des fleuves et affluents.</p> <p><b>En Ile-de-France</b>, la Sterne pierregarin est un nicheur assez rare apparu dans les années 1960.</p> <p>La population se répartit sur les vallées alluviales et se reproduit presque exclusivement sur les îlots des carrières de granulats. Les vallées de la Marne et de la Seine en amont de Paris accueillent l'essentiel des couples, le total régional étant estimé à 190-260 couples pour les années 2000.</p> <p>Les îlots très favorables peuvent héberger plus de 50 couples. Opportunistes, les colonies se déplacent au gré de la révolution des milieux, ce qui rend parfois ardu le suivi annuel des populations.</p> <p>La tendance récente semble être à la diminution, avec notamment de plus faibles effectifs en Bassée en 2009 (Siblet, comm. or.), mais avec une répartition plus éclairée grâce à l'installation de radeaux sur les gravières.</p> <p>Elle est classée "Vulnérable" dans la liste rouge régionale.</p>	

**Sterne pierregarin    Sterna Hirundo Code Natura 2000: A193**  
**Dans la ZPS**

Statut	migrateur, non nicheur																																																					
Secteurs, habitats fréquents	Principalement la chaîne des étangs de Hollande, mais aussi Etang des Noés, Etang de la Tour en 2010																																																					
Période de présence dans la ZPS	<table border="1"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>		Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Présence																																																						
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Période sensible																																																						
Etat des Populations	<p><i>Selon la Synthèse faite dans le cadre du DocOb par le CORIF :</i>  100 données ont été relevées entre 1995 et 2008, et ce, entre les mois d'avril à septembre, le pic des observations ayant lieu en juin et juillet. L'essentiel des observations (88 sur 100 ) a été réalisé sur la chaîne des étangs de Hollande. Aucune preuve de nidification n'a encore été apportée.</p> <p><i>Etat de la population :</i>  L'effectif maximal observé le 21 août 2008 est de 17 individus sur la chaîne des étangs de Hollande. A l'étang des Noés, il est de 6 oiseaux le 6 juillet 2011</p>																																																					
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																				
	Inconnu	Enjeu potentiel moyen à important																																																				
Facteurs défavorables à l'espèce	Concurrence avec les autres Laridés (mouettes et goélands), la bernache du Canada Dérangements humains																																																					
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>L'espèce n'est pas actuellement nicheuse sur la ZPS</p> <p><i>Créer et entretenir des habitats favorables</i> (substrat de graviers):  Mise en place de radeaux artificiels (envisagée par le SMAGER sur la chaîne des étangs de Hollande) et/ou aménagement d'îlots sur certains secteurs favorables à l'espèce (étang de Pourras, étang des Noés)  Un entretien annuel sera à prévoir pour garantir leur attractivité (entretien d'un couvert végétal limité)</p> <p><i>Limiter le dérangement et l'accès aux zones où l'espèce s'installerait (avril à fin août) :</i>  activités de loisirs (divagation des chiens, pêche )  mise en place d'une signalétique adaptée</p> <p><i>Contrôle de la population de sangliers, de la bernache du Canada</i></p>																																																					
Suivi de l'espèce	<p><i>Veille annuelle</i> après l'installation des radeaux (ou l'aménagement d'îlots) pour en juger de l'efficacité :  2 passages par aménagement entre mai et juillet pour contrôle du nombre de couples cantonnés, de couples reproducteurs et du succès de la reproduction</p>																																																					

Annexe T 7.13



Photo Frédéric Pelsy

